

Les habitants  
jardinent



RESPECTEZ LEURS  
PLANTATIONS !

Association  
Envie de Quartier  
CSC Fosse des Treize

Concours 2012

# Capitale française de la biodiversité

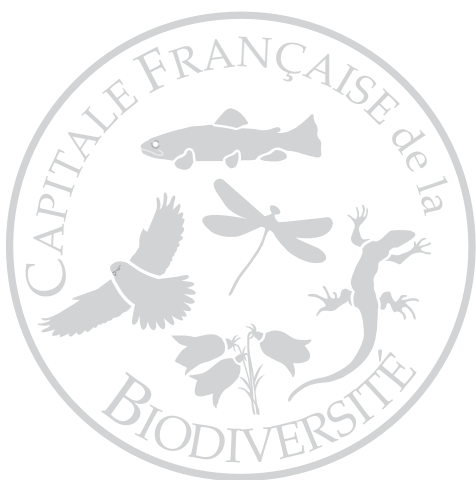
Recueil d'actions  
de collectivités  
en faveur de la biodiversité



Convention sur la  
diversité biologique



**natureparif** Agence régionale  
pour la nature  
et la biodiversité  
en Ile-de-France  
**île de France**

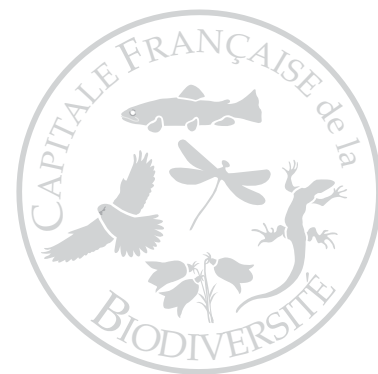


Réalisation : Laurent Bonnafous, Gilles Lecuir  
Conception – Mise en page : PPC +33 (0)1 45 72 70 17  
Crédits photos : Les collectivités concernées sauf mention  
Directrice de la publication : Stéphanie Lux, Directrice de Natureparif

Paris, février 2013.

---

# Un concours pour promouvoir la biodiversité en ville



Depuis 2010, Natureparif et ses partenaires mobilisent celles et ceux qui s'engagent pour préserver la biodiversité, souvent absente des grandes priorités urbaines ou sacrifiée au profit d'autres politiques publiques.

Les villes sont des acteurs incontournables de la protection de la biodiversité et des milieux. Elles agissent quotidiennement sur le terrain, aux côtés des autres collectivités (structures intercommunales, conseils généraux, conseils régionaux...), en lien avec l'État et avec le soutien indispensable des associations naturalistes et de protection de la nature et des scientifiques.

Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France a donc organisé un concours national s'adressant aux communes et intercommunalités pour désigner la « Capitale française de la biodiversité » et récompenser les collectivités les plus actives dans le domaine de la protection de la biodiversité sur leurs espaces naturels aussi bien qu'au cœur de la cité.

Ce concours, d'abord organisé en 2010 et 2011 simultanément par cinq partenaires européens en Allemagne, en Espagne, en France, en Slovaquie et en Hongrie, est depuis 2012 soutenu en France par la Convention sur la Diversité Biologique des Nations unies.

Cette édition 2012 du concours était placée sous le haut patronage de la Convention sur la Diversité biologique et du Ministère de l'Écologie.

De nombreux partenaires ont participé à cette opération : l'Association des Maires de France (AMF), l'Association de Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), les régions Aquitaine, Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais, l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), l'Office national des Forêts (ONF), le Fonds mondial pour la Nature WWF, ainsi que Environnement magazine et TechniCités.

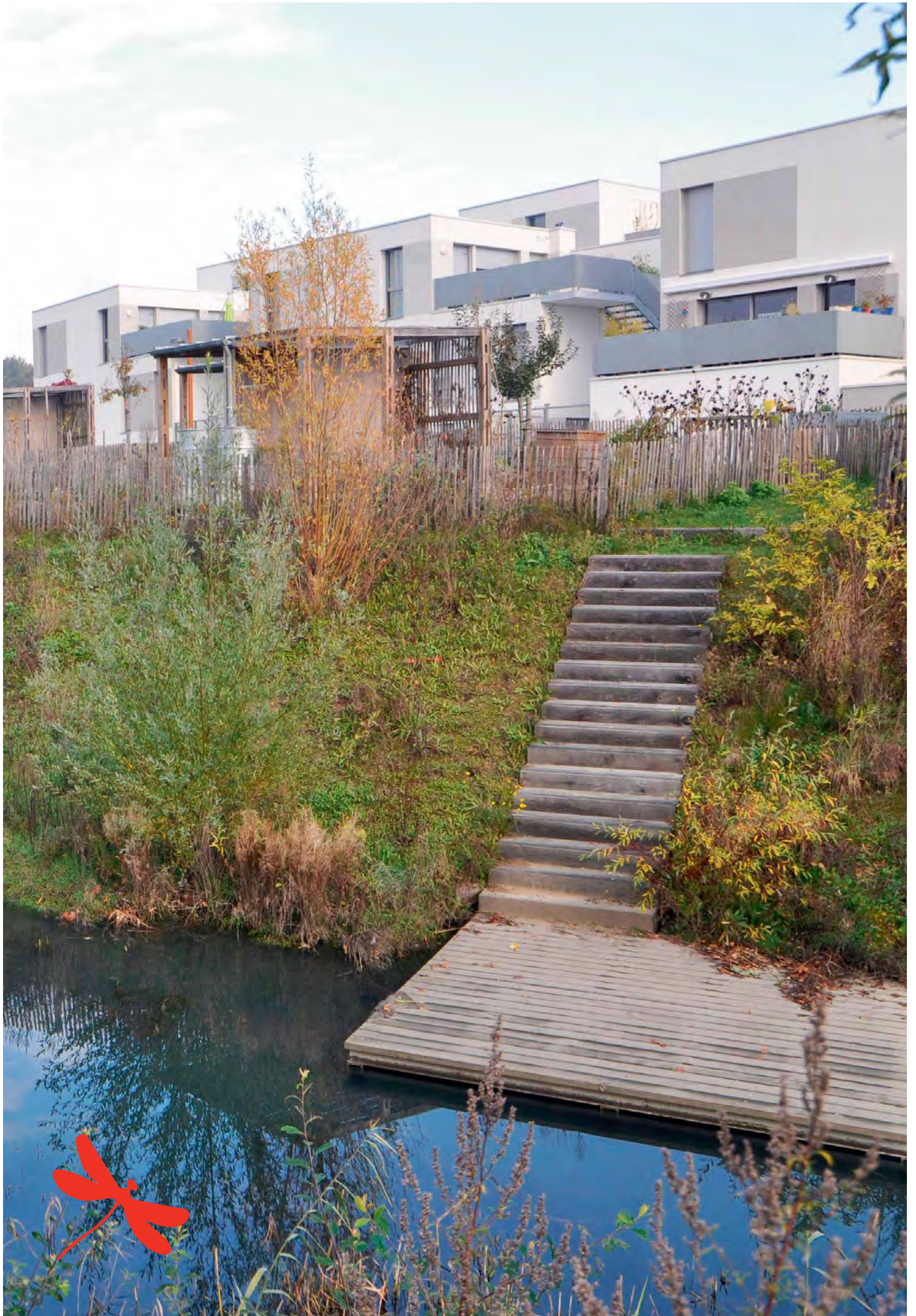
L'association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), la plateforme nationale d'expérimentation et de conseil technique Plante & Cité, le centre de ressource du développement territorial Etd et le réseau IDEAL Connaissances ont accompagné la diffusion des informations relatives au concours.

Le parrain du concours 2012 était Jean-Paul Jaud, cinéaste.

Enfin, Natureparif bénéficie depuis le tout début de ce concours du soutien du réseau de distribution de gaz naturel GrDF.

Pour en savoir plus :  
[www.natureparif.fr/concours2013](http://www.natureparif.fr/concours2013)







Remise de la Libellule d'Or à la ville de Lille, au Sénat le 19 novembre 2012.

## Retour sur l'expérience des villes françaises

Le concours « Capitale française de la biodiversité 2012 » participe à la mission générale confiée à Natureparif, notamment par la Région Île-de-France et l'État français, d'identifier, de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les actions présentées par les collectivités dans le cadre du concours ont vocation à servir d'exemples pour les autres collectivités et institutions publiques, mais aussi les entreprises, associations et citoyens qui souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration des pratiques en la matière.

Ce recueil d'actions présente des actions sélectionnées parmi celles que chaque collectivité candidate au concours avait l'opportunité de présenter dans les trois domaines suivants :

- Biodiversité et citoyenneté
- Biodiversité locale : gestion et suivi
- Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité

### Palmarès 2012

Capitale française de la biodiversité 2012 : Lille (Nord)

Prix des petites villes (2 000-20 000 hab.) : Saint-Nolff (Morbihan)

Prix des villes moyennes (20 001-100 000 hab.) : Niort (Deux-Sèvres)

Prix intercommunalités : Communauté urbaine de Strasbourg (Bas-Rhin)

Prix Natureparif pour une collectivité d'Île-de-France : Versailles (Yvelines)



# Sélection des actions menées par les collectivités candidates

## BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ

### Actions des lauréats

Jardin de biodiversité dans les crèches - Lille (Nord) .....	7
Téciverdi : festival de la diversité culturelle et biologique « Entre Hommes et Nature » - Niort (Deux-Sèvres) .....	9
Implication du Conseil municipal des enfants dans la découverte et la préservation de la biodiversité - Saint-Nolff (Morbihan) .....	11
Herbes folles - Communauté urbaine de Strasbourg (Bas-Rhin) .....	13
Animation pédagogique par les deux éco-jardiniers de la ville de Versailles - Versailles (Yvelines) .....	15

### Autres actions

Jardins familiaux, espaces de biodiversité - Albertville (Savoie).....	17
Les 24 heures de la Biodiversité - Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire) .....	19
Création d'un parcours d'interprétation « Biodiversité participative » dans le parc de Pombonne - Bergerac (Dordogne) .....	21
Fêtons notre BiodiverCité - Brest Métropole Océane (Finistère) .....	23
Création d'un observatoire participatif de la diversité biologique ordinaire chaponoise - Chaponost (Rhône) .....	25
Journée internationale de la Biodiversité - Clichy (Hauts-de-Seine) .....	27
Les Samedis nature de Coubron - Coubron (Seine-Saint-Denis) .....	29
Une charte, un nichoir, pour tous les citoyens volontaires au Zéro Phyto et à la biodiversité - Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin).....	31
Projets Naturaville - Communauté d'agglomération du Pays de Montbeliard (Doubs) .....	33
Forum de la Biodiversité - Rodez (Aveyron) .....	35
Concours de fleurissement écologique « La Nature en Ville 2012 » - Sainte-Savine (Aube) .....	37
Compostage chez l'habitant - Villeneuve d'Ascq (Nord) .....	39
Marché biologique - Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle) .....	41

## BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI

### Actions des lauréats

Gestion et suivi participatifs des zones humides - Lille (Nord) .....	43
Restauration et valorisation du Marais de Galuchet (Zone Natura 2000) - Niort (Deux-Sèvres) .....	45
Plan de gestion écologique du vallon de Kerloc - Saint-Nolff (Morbihan) .....	47

### Autres actions

Fauchage avec exportation des bords de routes - Coglais-Marches de Bretagne (Ille et Vilaine) .....	49
Création d'un verger pédagogique conservatoire à la Ferme Vernaelde - Coudekerque Branche (Nord) .....	51
Des nichoirs au naturel : observer et protéger - Creil (Oise) .....	53
Projet de renaturation de deux sites sur la ville - Hazebrouck (Nord) .....	55
Gestion écologique des espaces verts - Hyères (Var) .....	57
Réhabilitation des jardins du domaine de Baudouvin - La Valette du Var (Var) .....	29



Lutte contre la prolifération du chironome riparius - reconquête locale de la biodiversité (phase 1)	
Marquette-lez-Lille (Nord) .....	61
Préparation de trois parcs à la labellisation EcoJardin pour l'automne 2012 - Montpellier (Hérault) .....	63
Aménagement d'un jardin en terrasse - Pont du Château (Puy-de-Dôme) .....	65
Restauration écologique des prairies de la Sèvre nantaise - Rezé (Loire-Atlantique) .....	67
Gestion alternative des trottoirs enherbés d'un quartier de la ville et des bords de Marne	
Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) .....	69
Pâturage et fauches progressives des parcelles de la commune - Saint-Prix (Val-d'Oise) .....	71
Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle	
Communauté d'agglomération de Saint-Quentin (Aisne) .....	73
Aménagement paysager du chemin des poudrières - Toulon (Var) .....	75
Restauration de la zone humide des Marais de la Tour	
Communautés de Communes des Vallons de la Tour (Isère) .....	77

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### Actions des lauréats

Préservation de la biodiversité par la mise en place d'espaces verts à protéger dans le PLU	
Versailles (Yvelines) .....	79
Aménagement du quartier des rives du Bohrie - Communauté urbaine de Strasbourg (Bas-Rhin) .....	81

### Autres actions

Création d'une voie verte dans la vallée de l'Artière - Beaumont (Puy-de-Dôme) .....	83
Parc naturel urbain fluvial Agen Garonne - Communauté d'agglomération d'Agen (Lot-et-Garonne) .....	85
Construction d'un éco-quartier sur le site de la Clémentière - Granville (Manche) .....	87
Mise en œuvre d'un plan Biodiversité - Le Havre (Seine-Maritime).....	89
Diagnostic écologique du territoire - Nanterre (Hauts-de-Seine) .....	91
Évaluation des effets cumulés de projets sur la biodiversité intégrée à une déclaration de projet	
Métropole Nice Côte d'Azur .....	93
Trame Verte et bleue : préservation des continuités écologiques et restauration des milieux naturels	
Ville d'Orléans (Loiret) .....	95
Le référentiel « Un aménagement durable pour Paris » - Paris (Seine) .....	97
Mise en place d'un Atlas communal de la Biodiversité et planification urbaine - Plérin (Côtes d'Armor) .....	99
Création d'un document de préconisations d'essences végétales à planter pour les clôtures	
Noisy-le-sec (Seine-Saint-Denis) .....	101
Préservation de la biodiversité autour de la fontaine Saint-Marc - Riedisheim (Haut-Rhin) .....	103
Un Parc naturel urbain réinterprète des quartiers de Strasbourg - Strasbourg (Bas-Rhin) .....	105
Protection et valorisation des sentiers de la commune - Sucy-en-Brie (Val-de-Marne) .....	107
Création de circulations douces sur les berges - Yerres (Essonne) .....	109









*Animations et aménagements des jardins de biodiversité des crèches de la Ville de Lille.*

## Jardin de biodiversité dans les crèches Lille (Nord)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Lille (direction des Parcs et Jardins, direction du Développement Durable et de l'Environnement, pôle Affaires Sociales Éducation)

**Partenaires :** Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais

**Budget :** 6 598,41 €

**Date de l'action :** Depuis janvier 2012

**Contact :** Quentin Florent, responsable du service Communication et Animation, direction des Parcs et Jardins  
03 28 36 13 50 – cfoubert@mairie-lille.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'objectif principal de cette action consiste à sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge – mais aussi le personnel et les parents – à la biodiversité et à sa préservation, au travers de l'animation des jardins de biodiversité des crèches et de la formation du personnel. Elle permet également d'accroître la surface d'espaces verts propices à l'accueil de la biodiversité dans la ville de Lille.

Cette action est inscrite à l'Agenda 21 de la Ville. Dans un premier temps, un diagnostic partagé est établi par l'écologue de la ville, les jardiniers, le personnel de la crèche et les parents. Il consiste à dresser un état des lieux de la qualité écologique des jardins existants, puis à mener une évaluation du potentiel de biodiversité afin d'établir un projet d'aménagement. Ce projet fait l'objet d'une validation des acteurs concernés.



Par la suite sont mis en œuvre les aménagements. Ils s'articulent pour chaque crèche autour de motifs communs : mise en place de prairies fleuries, plantation de haies champêtres, plantation de bulbes et de plantes couvre sol (pervenches, lierre terrestre...), installation de nichoirs pour les oiseaux, les abeilles solitaires et les lérots, plantation d'arbres fruitiers de variétés locales, installation de jardinières. Chaque aménagement fait l'objet d'animations dispensées par les animatrices des Parcs et Jardins de la Ville de Lille, afin que l'ensemble des acteurs s'approprie ces nouveaux espaces de biodiversité.

Afin de permettre la continuité de la sensibilisation, le personnel de chaque crèche est formé à l'animation de son jardin de biodiversité. De plus, dans la continuité de l'action, un guide d'animation sous forme de fiches thématiques d'ateliers nature autonomes doit être rédigé. Ces « jardins de biodiversité dans les crèches » sont devenus un lieu fort de partage de connaissances et d'échanges par et pour la biodiversité urbaine.

Les premiers résultats sont atteints. Il s'agit de l'augmentation de la qualité écologique d'espaces verts urbains (complexification des milieux et des chaînes alimentaires), du suivi des nichoirs, et de la sensibilisation d'un public transgénérationnel et diversifié : enfants, parents et personnel encadrant. Le projet permet aussi une amélioration de la coopération inter-service autour de l'appropriation de l'action municipale en faveur de la biodiversité par l'ensemble des services.

[www.mairie-lille.fr](http://www.mairie-lille.fr)





Les affiches des éditions 2010 et 2012 du festival niortais Téciverdi.

## Téciverdi : festival de la diversité culturelle et biologique. « Entre Hommes et Nature » Niort (Deux-Sèvres)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Niort (Mission Téciverdi, en lien avec l'ensemble des services municipaux)

**Partenaires :** Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du Conseil régional Poitou-Charentes, du Conseil général des Deux-Sèvres, du Parc Interrégional du Marais poitevin, de l'OPIE, de la Communauté d'agglomération de Niort, du CNFPT, du CNRS et du MNHN

**Partenaires privés :** MAIF, MAAF, MACIF etc.

**Impact :** L'action a été reconnue par l'ONU

**Budget :** 450 000 €

**Date de l'action :** La manifestation a lieu tous les deux ans depuis 2010

**Contact :** Marianne Petit, directrice du festival  
05 49 78 75 99 – marianne.petit@mairie-niort.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser le grand public, les citoyens niortais et plus largement les publics de passage à la diversité biologique et à la diversité culturelle. Il s'agit de partager les savoirs scientifiques de manière intergénérationnelle, à la croisée des arts et des sciences, et d'interpeller les publics au travers de différentes formes culturelles : danse, exposition, photographie, musique, etc.



La première édition a eu lieu en juin 2010 sur le thème de l'arbre ; la deuxième, en juin et juillet 2012, sur les insectes et les araignées. La prochaine édition est programmée pour juin 2014 sur le thème des migrations. L'événement comporte des conférences scientifiques, des concerts, des expositions photographiques et vivantes, des spectacles de danse, des ateliers d'éducation à l'environnement, des sorties nature, des films, des colloques et des tables rondes.

Un appel à projets permet aux acteurs locaux de participer à la programmation du festival en exposant leurs réalisations et leurs productions, en portant à connaissances des informations, etc. En parallèle et en lien avec l'Inspection académique, des projets scolaires sont mis en œuvre avec les établissements niortais sur le thème de l'année. Les travaux sont exposés lors du festival : réalisation d'un hôtel à insectes ou travaux de recherche scientifique, par exemple. Le temps fort du festival dure trois jours, pendant lesquels se succèdent les animations et les événements réalisés en amont, en partenariat avec des associations locales, l'Inspection académique, mais aussi certaines entreprises, les conseils de quartier, les centres de loisirs, les écoles... En 2010, 43 animations scientifiques et 40 spectacles ont ainsi été proposés.

Cette action permet un partage des savoirs sur la biodiversité locale et sur les enjeux de sa préservation : 35 000 personnes ont participé à l'édition 2010. Cet éveil des citoyens et acteurs locaux aux enjeux de préservation de la biodiversité permet une implication du plus grand nombre dans la préservation de la faune, de la flore et des écosystèmes au quotidien.

L'édition 2012 en chiffres : 31 scientifiques invités, 25 actions (conférence-débats, films), 23 compagnies, 31 spectacles, 41 ateliers découverte, 30 classes (soit 840 enfants dans les projets fédérateurs présentés à Pré-Leroy et 300 enfants des centres de loisirs impliqués), 1 162 visiteurs par jour sur le site Teciverdi... 25 000 festivaliers, et 4 000 insectes dévorés !

[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)





*Les enfants à la découverte des papillons et de la biodiversité.*

## Implication du Conseil municipal des enfants dans la découverte et la préservation de la biodiversité

Saint-Nolff (Morbihan)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Commune de Saint-Nolff (service Enfance Jeunesse, services techniques)

**Partenaires :** Noé conservation, la Ligue pour la protection des oiseaux et le Groupe mammalogique breton

**Budget :** Pas de budget spécifique

**Date de l'action :** Action commencée en 2008 et se poursuivant sans limite de durée prévue

**Contact :** Anne-Laure Caudal, adjointe à l'Environnement

02 97 45 47 59 – [anne.caudal@infonie.fr](mailto:anne.caudal@infonie.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action a pour objectif d'initier les enfants et/ou leurs parents à la découverte et à la protection de la biodiversité. Les enfants sont associés à toutes les actions menées sur la commune en matière de biodiversité, à travers le Conseil Municipal des Enfants (CME). Ils ont par exemple réalisé des panneaux explicatifs sur la gestion différenciée des espaces verts avec la Maison des Jeunes. Ils participent aussi aux comptages de papillons de l'observatoire des jardins de Noé Conservation, etc.

Les enfants jouent aussi un rôle de force de proposition auprès des adultes : le CME a ainsi proposé la signature d'une convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) pour créer un refuge LPO sur la commune et fabriquer des nichoirs. C'est également le CME qui a souhaité mener des actions pour



découvrir et préserver les chauves-souris. Le CME a participé à la signature des conventions « havre de paix pour la loutre » et « refuge pour chauves-souris » avec le Groupe mammalogique breton.

Des nichoirs pour chauves-souris ont été réalisés dans ce cadre par les enfants de la Maison des jeunes et de l'Accueil de loisirs. Des cattiches (abris pour loutres) seront également fabriquées par les jeunes début 2013.

Le CME est aussi à l'origine de l'organisation d'une rencontre avec un apiculteur, afin que les enfants de la Maisons des jeunes et de l'Accueil de loisirs découvrent la vie des abeilles et son intérêt pour la biodiversité.

Ces actions débouchent sur une meilleure connaissance, par les enfants, de la nature qui les entoure, et donc sur une meilleure préservation de la biodiversité. Les enfants incitent aussi leurs parents à découvrir la biodiversité et à la protéger.

[www.saint-nolff.fr](http://www.saint-nolff.fr)



## Herbes folles

## Communauté urbaine de Strasbourg (Bas-Rhin)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Communauté urbaine de Strasbourg (service de l'Environnement et de l'Écologie urbaine, direction des services publics urbains, cellule Éducation à l'environnement)

**Partenaires :** L'association Strasbourg Initiation à l'Environnement, l'association Les amis du jardin botanique, le rectorat de Strasbourg et l'Agence de l'eau Rhin Meuse

**Budget :** 68 340 €

**Date de l'action :** Action démarrée en 2010

**Contact :** Suzanne Brolly, chef de projet Zéro pesticide et Biodiversité  
03 88 60 94 74 – [suzanne.brolly@strasbourg.eu](mailto:suzanne.brolly@strasbourg.eu)

**OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS**

Dans le cadre de la démarche Zéro pesticide engagée par la Ville et la communauté urbaine de Strasbourg est proposé un axe de communication dédié à la flore des trottoirs. En effet, l'abandon de l'utilisation des désherbants a entraîné un verdissement important de l'espace public. Pour augmenter le seuil de tolérance des habitants, la collectivité a décidé d'augmenter le niveau de connaissance de la flore et de valoriser ces herbes à travers une exposition photographique itinérante, « Herbes folles », qui a déjà été présentée dans 12 sites d'accueil.

Le photographe Vincent Boussez a promené ses personnages miniatures dans l'agglomération strasbourgeoise et réalisé des micro-installations pour les confronter à la végétation urbaine : en tout, 16 diptyques composent de petits scénarios dans lesquels la poésie, la nature et l'humour trouvent toute leur place.

Philippe Riehling, designer écologique, et Julie Morgen, designer de projets, ont conçu une installation 100 % recyclable pour mettre en valeur ces photographies, en

concevant des supports modulaires qui redonnent toute la place à la nature, traduisent la force du mouvement du végétal, irrégulier, spontané... et beau. Le livre d'or qui accompagne l'exposition est un outil remarquable pour étudier la perception de la nature par les habitants.

Cet outil est complété par la mallette pédagogique « Herbes folles ». Réalisée en concertation avec le Rectorat, cet outil est destiné aux élèves du cycle 3 (CM1 et CM2) et permet une découverte de la flore des trottoirs.

Elle se compose d'un ensemble de cahiers intitulés « mon cahier des herbes folles », d'un livret destiné



à l'enseignant, de deux affiches (« Flore des trottoirs » et « Profil d'une rue ») et de deux plateaux de jeux avec 16 cartes.

Des animations permettant la découverte de la flore des trottoirs sont aussi organisées. En 2012, nous entamons la troisième année des promenades de découverte de la flore des trottoirs : à travers des contes et des cours de botanique *in situ*, les habitants découvrent cette flore et échangent.

Selon Léonard de Vinci, « l'amour de toute chose est fille de sa connaissance » : grâce à cette acculturation dédiée à la flore des trottoirs, le nombre de plaintes concernant ces espèces jugées auparavant « mauvaises » ou « indésirables » a considérablement diminué. La pression sur les agents de terrain a fortement baissé et nous avons même reçu des courriers d'encouragement.

<http://www.strasbourg.eu/fonctionnement-ville-cus/communaute-urbaine-strasbourg>







*Animation pédagogique : création d'un potager biologique à l'école Pierre Corneille de Versailles.*

## Animation pédagogique par les deux éco-jardiniers de la ville de Versailles Versailles (Yvelines)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Versailles (direction des Espaces verts)

**Partenaires :** Les directions de l'Éducation, de la Petite enfance, de la Communication, de la Commande publique et avec les ateliers municipaux, l'Inspection académique et le Conseil général des Yvelines. Demande de partenariat en cours auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normande

**Budget :** 110 000 €

**Date de l'action :** Depuis juin 2004

**Contact :** Cathy Biass-Morin, directrice des Espaces Verts  
01 30 97 82 80 – 06 13 46 11 07 – [cathy.biass-morin@versailles.fr](mailto:cathy.biass-morin@versailles.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action entend sensibiliser les enfants versaillais au respect de l'environnement (espaces verts, faune, flore, gestion de l'eau et des déchets) et toucher à travers eux et leurs parents et l'ensemble de la société, par effet d'entraînement.

Deux postes de jardiniers ont été créés au sein de la direction des Espaces verts pour intervenir auprès d'un public généralement jeune : il s'agit des enfants scolarisés depuis la dernière année de crèche jusqu'aux enfants en écoles maternelles et élémentaires, mais aussi du public des centres de loisirs et des maisons de quartier (où le public est intergénérationnel). Des potagers gérés de façon exclusivement écologique



ont été créés dans les cours d'écoles, les crèches, les centres de loisirs et les maisons de quartier. Ces aménagements ont été réalisés par les jardiniers de la régie municipale.

Les classes retenues en partenariat avec l'Inspection académique doivent proposer un projet pédagogique lié à l'environnement et se déroulant sur trois ans. L'entretien des potagers est réalisé par les enfants des classes sélectionnés. Ils sont accompagnés par les éco-jardiniers et ce travail est repris en classe par les professeurs des écoles.

Des nichoirs ont été réalisés par les ateliers municipaux, créés selon les plans de l'association des naturalistes des Yvelines, ainsi que des hôtels à insectes. Des visites pédagogiques d'une compostière et de ruches installées dans un cimetière municipal ont aussi été organisées. Chaque jardin pédagogique est muni de récupérateurs d'eau et de composteurs et les enfants sont initiés au goût au travers de dégustations et du partage des récoltes.

C'est ainsi que 1 800 enfants sont sensibilisés à l'environnement chaque année dans trois crèches et 20 écoles regroupant 64 classes. Cette action contribue à la création de réservoirs de biodiversité au sein d'espaces publics et favorise fortement la participation citoyenne à la trame verte de la Ville de Versailles. Elle a suscité une très forte adhésion des partenaires académiques, des familles et des enfants.

[www.versailles.fr](http://www.versailles.fr)





*Le jardin de la rue du général De Gaulle : un des onze sites dédiés aux jardins familiaux dans la Ville d'Albertville.*

## Jardins familiaux, espaces de biodiversité Albertville (Savoie)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville d'Albertville (service Urbanisme, centre technique municipal et service Espaces verts)

**Partenaires :** L'association des Jardins familiaux d'Albertville. La communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) intervient sur le compostage

**Budget :** L'investissement moyen représente 10 000 € par an et la subvention de fonctionnement versée à l'association est de 600 € par an en moyenne

**Date de l'action :** L'action est en perpétuel développement

**Contacts :** Françoise Fumey  
francoise.fumey@albertville.fr  
Laetitia Baccari, chargées de mission Développement Durable  
laetitia.baccari@albertville.fr  
04 79 10 43 24

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Les jardins familiaux sont des lieux collectifs qui doivent aider au mieux vivre ensemble en facilitant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, mais aussi la solidarité, le partage et la convivialité.

Lieux de contact direct avec la nature, ils favorisent une meilleure connaissance des pratiques respectueuses de l'environnement. La pratique du jardinage vise aussi la production d'aliments sains pour nourrir les familles.



En 2011, la convention entre la Ville et l'association des Jardins familiaux d'Albertville a été actualisée afin d'intégrer et de formaliser la prise en compte de critères de développement durable. Les pratiques du jardinier éco-responsable ont été développées : favoriser la culture biologique, organiser le compostage, limiter la consommation d'eau, encourager la récupération d'eau de pluie, enrichir les sols avec des amendements naturels, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, favoriser la biodiversité. Les jardiniers ont bénéficié d'une sensibilisation-formation aux pratiques éco-responsables, dispensée par des agents du service Espaces verts de la Ville. Les jardins sont ponctuellement ouverts au public et aux scolaires.

Deux nouveaux jardins familiaux ont été ouverts en 2011 et deux nouveaux également en 2012, pour au total 11 sites répartis dans les différents secteurs de la ville. Dans le cadre du PLU, les espaces dédiés aux jardins familiaux actuels ont été préservés et des réserves foncières ont été constituées pour poursuivre la création de nouveaux jardins.

L'action vise à favoriser les initiatives éco-citoyennes, notamment au travers de l'implantation de ruches dans les jardins communaux. Il s'agit de disposer d'un maillage de jardins qui constituent des réservoirs de biodiversité dans l'ensemble de la ville, et ainsi de contribuer au renforcement de la trame verte communale.

[www.albertville.fr](http://www.albertville.fr)





Les 24 heures de la Biodiversité : outils utilisés pour la réalisation des inventaires de l'entomofaune.

## Les 24 heures de la Biodiversité Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Muséum des sciences naturelles d'Angers, Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, ville d'Angers (service information-communication, services techniques, service Manifestations et Fêtes, mission Développement Durable), Maison de l'environnement d'Angers

**Partenaires :** L'université d'Angers, l'université catholique de l'Ouest/GRETIA, la LPO Anjou, la SESA, le MNHN (Vigie nature), l'association des naturalistes angevins, l'association des entomologistes angevins et Tela Botanica

**Budget :** 3 391,02 € et de 1 000 € pour les panneaux d'exposition

**Date de la manifestation :** 21 et 22 Mai 2011

**Contact :** Elisa Payen, chargée de mission Développement Durable  
02 41 05 58 37 – [Elisa.Payen@angersloiremetropole.fr](mailto:Elisa.Payen@angersloiremetropole.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Dans le cadre de la Journée internationale de la biodiversité et de la Fête de la nature 2011, le Muséum des sciences naturelles d'Angers a organisé en mai 2011 « les 24 heures de la biodiversité ». L'opération visait à inventorier les espèces vivant sur une zone d'étude précise : les abords de l'étang Saint-Nicolas. L'objectif consistait à sensibiliser les Angevins à la présence de la faune et de la flore de proximité, à leur permettre de mieux la connaître et à mieux comprendre les enjeux de sa conservation.

L'opération a été lancée par une conférence de presse au Muséum des sciences naturelles d'Angers. Le public a été accueilli dans les locaux de l'UFR sciences d'Angers, où des stands et expositions en lien avec



la biodiversité (par exemple « Vers un Plan Local de la Biodiversité ») ont été exposés. Des sorties thématiques accompagnées de spécialistes (insectes et mollusques, découverte des milieux, botanique, oiseaux diurnes, reptiles et amphibiens, papillons) ont été organisées, ainsi que des sorties nocturnes (oiseaux nocturnes, amphibiens, papillons). Des inventaires naturalistes, mobilisant des membres du tissu naturaliste local et le public souhaitant participer, ont été menés.

Le public a été incité à prendre des photos d'animaux ou de plantes pour produire une restitution sous forme de diaporama disponible sur le site du Muséum. La population a pu et peut toujours répondre en ligne au questionnaire sur la biodiversité « Vers un Plan Local de la Biodiversités ». Disponible sur le site du Muséum, il permettra de savoir comment la population appréhende le terme de biodiversité, devenu incontournable. Le Muséum a proposé l'exposition « Safari Urbain » de mars à décembre 2011. Les résultats obtenus ont été restitués lors de la Fête de la science 2011.

Durant les 24 heures de la biodiversité, 160 personnes ont participé aux activités proposées : il s'agit de simples promeneurs avides de découverte, mais aussi des naturalistes chevronnés représentant les principales associations naturalistes locales. 275 espèces animales ont été comptabilisées, dont 39 espèces de vertébrés (principalement des oiseaux), 231 espèces d'insectes (dont 130 espèces de papillons nocturnes), 19 espèces d'araignées et 4 espèces de groupes divers (cloportes, mollusques). 302 espèces végétales ont été rencontrées. L'inventaire des champignons n'a quant à lui pas pu être effectué, la période n'étant pas propice, mais plus de 700 espèces sont connues sur la zone.

[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)





Panneau d'interprétation installé sur le parc de Pombonne.

## Création d'un parcours d'interprétation « Biodiversité participative » dans le parc de Pombonne Bergerac (Dordogne)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de BERGERAC (service Espaces paysagers et Centre technique municipal)

**Partenaires :** Associations spécialisées, établissements scolaires, École des sciences et en partenariat avec des naturalistes

**Budget :** De 30 000 à 40 000 €

**Date de l'action :** De 2012 à 2016

**Contact :** Patrick Clavelier, responsable du Service Espaces Paysagers  
05 53 74 66 42 – [pclavelier@mairie-bergerac.fr](mailto:pclavelier@mairie-bergerac.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La création d'un parcours d'interprétation « Biodiversité participative » dans le parc de Pombonne a pour but d'intéresser les Bergeracois à leur patrimoine naturel et à sa transmission, mais aussi de provoquer une relation affective et/ou sensible entre le site et ses usagers et de permettre de comprendre le rôle des espaces naturels à proximité des grandes villes. Il s'agit aussi de sensibiliser chacun aux pratiques de gestion respectueuses de ces espaces et à la préservation de la biodiversité.



Un parcours guidé d'une longueur d'environ 600 mètres a été créé au plus près de la nature, comptant sept stations d'interprétation qui permettent de découvrir et de comprendre les différents milieux naturels du parc de Pombonne. Chacune des stations a été conçue de manière identique. Toutes comprennent un grand panneau de découverte du milieu, des modules complémentaires interactifs et même des abris originaux pour la faune : hôtel à insectes, nichoirs, murets de pierres sèches, etc.

De 2008 à 2012, les différents milieux ont été aménagés avec les scolaires : plantation d'iris sur la mare, réalisation de semis sur la prairie, construction d'un hôtel à insectes, réalisation d'inventaires, etc. En 2010, le sentier a été tracé et des haies sauvages ont été plantées en accompagnement du parcours. Les grands panneaux des quatre premières stations ont été installés en 2012. Des actions de sensibilisation du public à des comportements toujours plus respectueux des milieux naturels et une pédagogie active en faveur de la biodiversité ont été mises en œuvre. Le projet a permis une valorisation des habitats naturels du site et une augmentation de la biodiversité.

[www.bergerac.fr](http://www.bergerac.fr)







*Les enfants participant au rallye biodiversité dans le vallon du Stang Alar.*

## Fêtons notre BiodiverCité Brest Métropole Océane (Finistère)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Communauté urbaine Brest Métropole Océane (mission Stratégie et Prospective, direction de l'Écologie Urbaine et direction des Espaces verts)

**Partenaires :** Océanopolis, le Conservatoire Botanique National de Brest, l'association Bretagne vivante, les vedettes maritimes Azénor, l'Université de Bretagne occidentale – Institut Universitaire Européen de la Mer (UBO-IUEM).

**Budget :** 3 819 €

**Date de l'action :** Action organisée du 20 au 22 mai 2012

**Contact :** Florence Sénéchal, chargée de mission Biodiversité  
02 98 33 52 67 – [florence.senechal@brest-metropole-oceane.fr](mailto:florence.senechal@brest-metropole-oceane.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Dans le cadre de la Journée internationale de la biodiversité (22 mai), Brest Métropole Océane a proposé au grand public et aux scolaires de découvrir les richesses naturelles (faune et flore) du territoire dans différents sites.

Le 20 mai 2012, des sorties découverte ont été organisées à destination du grand public et des animations ont été proposées les 21 et 22 mai 2012 à des classes des écoles primaires de Brest Métropole Océane (CM1 et CM2). Quatre sites ont accueilli les animations, permettant de découvrir la biodiversité des milieux marins, les milieux terrestres et ceux de l'estran. Pour organiser ces animations, la collectivité a mobilisé ses propres services (directions de l'Écologie urbaine et des Espaces verts) ainsi que des acteurs du





territoire : Océanopolis (centre de culture scientifique), le Conservatoire Botanique National de Brest et l'association Bretagne vivante.

L'observation en direct des fonds sous-marins de la rade de Brest a permis la découverte de la diversité végétale et animale de ce milieu grâce à un plongeur équipé d'une caméra vidéo Haute définition, dont les images filmées ont été retransmises simultanément sur les écrans situés dans une vedette. Les commentaires des images ont été assurés par un animateur d'Océanopolis. Dans le vallon du Stang Alar, un rallye Biodiversité a été organisé en plein cœur de la ville. Ce grand jeu a fait appel à des approches variées (ludiques, sensorielles, naturalistes, artistiques, etc.) et a été animé par des bénévoles du milieu associatif. Deux ateliers sur les forêts tropicales humides et les graines ont permis d'initier les participants à la découverte de la biodiversité végétale tropicale.

L'animation conduite dans un pré-salé a permis de découvrir la végétation de ce milieu, notamment le Petit statice (petite lavande), présent uniquement en rade de Brest, mais menacé. La carrière de Bodonou (sablrière) a donné lieu à un atelier de découverte d'insectes vivant au bord de l'eau : papillons, libellules, etc.

En tout, près de 200 personnes ont assisté le dimanche 20 mai aux animations proposées. Près de 500 élèves et 50 instituteurs et accompagnateurs ont pu participer aux ateliers découvertes organisés les 21 et 22 mai. La presse a relayé l'initiative. Le public et les élèves ont découvert la richesse de la biodiversité, ont appris à la connaître et à la reconnaître. Ils ont ainsi pu comprendre la nécessité de protéger et de gérer la faune et la flore présente sur le territoire.

[www.brest.fr/ecologie-urbaine/la-biodiversite.html](http://www.brest.fr/ecologie-urbaine/la-biodiversite.html)





*Photographie prise lors de l'analyse des champignons récoltés avec le public.*

## Création d'un observatoire participatif de la diversité biologique ordinaire chaponnoise Chaponost (Rhône)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Commune de Chanopost (service Développement durable, service des Espaces verts, service Vie scolaire, service Communication)

**Partenaires :** DREAL Rhône Alpes, la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO) et l'association Arthropologia

**Budget :** 13 700 € sur la période 2010-2012

**Date de l'action :** L'action a débuté en 2010

**Contacts :** Olivier Martel, adjoint chargé du Développement durable  
o.martel@mairie-chaponost.fr

Katia Herrgott, responsable Développement durable et Eau  
k.herrgott@mairie-chaponost.fr – 04 78 16 00 59

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la commune. Elle vise à améliorer la connaissance et la protection de la nature ordinaire en réalisant des inventaires participatifs et à favoriser les liens entre les Chaponnois au travers de son observation. Elle contribue à sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de la faune et de la flore et à mettre en œuvre des actions de protection et de préservation.



La commune comporte des espaces naturels et agricoles importants, remarquables ou ordinaires. Les espaces remarquables sont bien identifiés et protégés. Ainsi l'ENS de la Vallée en Barret, dont le plan de gestion est en révision, va s'agrandir de 150 hectares afin d'y intégrer la ZNIEFF des Ramières.

Toutefois, la biodiversité ordinaire de Chaponost reste encore méconnue et gagne à être étudiée. À cet effet, des inventaires participatifs de la faune et de la flore sont menés depuis 2011 et font chaque année l'objet de restitutions publiques. La commune participe à l'inventaire national du Muséum d'histoire naturelle au travers de l'Atlas de la biodiversité des communes.

En 2011, un inventaire participatif réalisé avec la LPO du Rhône a porté sur les oiseaux, les amphibiens, ainsi que sur les papillons, complété par un inventaire participatif des champignons, accompagné par l'association mycologique d'Oullins. Les inventaires ont été poursuivis en 2012, avec le soutien financier de la DREAL Rhône-Alpes. Des sorties nature ont été effectuées avec l'association Arthropologia, dont un inventaire d'insectes nocturnes, complétée par des inventaires scientifiques.

Un inventaire du patrimoine arboré communal a été réalisé par le service Espaces verts, avec l'appui d'un stagiaire. Ils ont permis de répertorier :

- 150 espèces d'oiseaux, dont 7 nouvelles espèces, des espèces communes (Pie bavarde, pics) et patrimoniales (Pic noir, Pigeon colombin, Gobemouche gris, Grand duc).
- Plus de 160 espèces d'insectes (41 papillons, 23 coléoptères, 12 araignées, etc.).
- 2 000 spécimens d'arbres, représentant plus de 100 espèces et variétés.

En 2013, un inventaire botanique sera réalisé. Un travail d'articulation entre les inventaires et le plan de gestion différenciée de la commune a été initié en 2012 et sera poursuivi en 2013. Un guide sur la biodiversité à Chaponost sera élaboré en 2014. Par ailleurs, des initiatives citoyennes sont mises en place avec le soutien de la mairie : maillage de la commune par des ruchers, création d'un rucher école en 2012, installation d'une première spirale à insectes, etc.

[www.mairie-chaponost.fr](http://www.mairie-chaponost.fr)



## Journée internationale de la Biodiversité du 22 mai 2012 Clichy (Hauts-de-Seine)

---

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Clichy (Direction des Parcs et Promenades et direction des Services techniques et du Développement durable)

**Partenaire :** BUROGRAPH Sérigraphie

**Budget :** 9 000 €

**Date de l'action :** Le 22 mai 2012

**Contact :** Daniel Martel, directeur du Développement Durable  
01 47 15 30 95 – daniel.martel@ville-clichy.fr

---

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La journée internationale de la Biodiversité du 22 mai 2012 visait à sensibiliser les habitants et les scolaires sur la biodiversité. Des explications et des informations ont été données sur les insectes pollinisateurs, l'installation de mangeoires pour les oiseaux, etc.

Une exposition de banderoles et de panneaux a été déployée dans les parcs et sur la place de l'Hôtel de Ville. En tout, des informations ont été communiquées à une centaine de personnes. Il a été répondu aux interrogations des habitants sur la préservation de la biodiversité dans les villes. Des réunions de travail et des séminaires ont été organisés avec les habitants sur ces thématiques.

Les scolaires ont aussi bénéficié de cette action, puisque dix écoles de la ville y ont participé.

[www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)







Construction de nichoirs.

## Les Samedis nature de Coubron Coubron (Seine-Saint-Denis)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Coubron

**Partenaires :** Les associations Forêts en Aulnoye et Les Jardiniers de France, ainsi qu'avec des personnes ressources bénévoles. L'action est menée avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la Maison de la Nature

**Budget :** Les associations ont été subventionnées

**Date de l'action :** Depuis 2004

**Contact :** Géraldine Boutin, responsable Environnement  
01 43 88 81 70 – [environnement@coubron.fr](mailto:environnement@coubron.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action vise à faire découvrir la nature, ainsi que des techniques naturelles et de soutien aux populations animales, aux Coubronnois.

Depuis 2004, la Ville de Coubron organise les Samedis nature de Coubron en partenariat avec l'association Forêts en Aulnoye. Au départ orientés essentiellement sur des animations naturalistes (découverte des oiseaux, des arbres et des plantes), les thèmes abordés se sont diversifiés au fil des années : cuisine avec les plantes sauvages, Nuit de la Chouette, Nuit de la Chauve-souris, Nuit du Triton, constructions de nichoirs et de gîtes à insectes, etc. En 2007, les Jardiniers de France ont proposé d'animer des ateliers sur le jardinage (taille des arbres fruitiers, multiplication des plantes) et 2012, une bénévole est venue animer un atelier de création de cosmétiques naturels.



Ces animations ont lieu au minimum une fois par mois (sauf en juillet et en août). Le lieu de rendez-vous est fixé sur le parking de la mairie, devant la Maison de la Nature de Coubron, structure communale organisatrice. Les affiches réalisées par la Ville de Coubron sont apposées sur les panneaux administratifs de la ville, dans les écoles ainsi que dans les structures communales (multi-accueil, école de musique). Le site Internet de la ville relaie également l'information et un mail est envoyé aux personnes intéressées quinze jours avant les animations.

Les Samedis Nature ont réussi à fidéliser une douzaine de personnes de Coubron et des environs, et peuvent réunir jusqu'à une quarantaine de personnes en soirée. Les associations Forêts en Aulnoye et Les Jardiniers de France sont subventionnées par la ville de Coubron chaque année dans ce cadre.

Du matériel (jumelles, loupes, guides d'identification, outils de jardinage, etc.) a été acheté pour assurer le bon déroulement des animations. Les connaissances acquises par les habitants présentes participent au renforcement de la protection de la nature : l'action vise globalement à « faire connaître pour avoir moins peur ! »

[www.coubron.fr](http://www.coubron.fr)







« Une charte, un nichoir » : les jeunes élus du Conseil municipal des enfants montrent l'exemple du Zéro Phyto et de la biodiversité.

## Une charte, un nichoir, pour tous les citoyens volontaires au Zéro Phyto et à la biodiversité Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville d'Illkirch-Graffenstaden, service Développement Durable

**Partenaires techniques :** Achat des nichoirs sur le catalogue LPO et fabrication par des ESAT

**Budget :** 900 €

**Date de l'action :** Action menée jusqu'en février 2012 et à reconduire

**Contact :** Joanne Simon, responsable Développement Durable  
03 88 66 80 96 – j.simon@mairie-illkirch-graffenstaden.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

En contrepartie de la signature d'une charte par laquelle ils s'engagent à ne pas – ou ne plus – utiliser pesticides, engrais chimiques et autres produits phytosanitaires dans leurs jardins et sur leurs balcons, et à adopter des pratiques favorables à la biodiversité (compost, haies naturelles, jardinage naturel, etc.), la Ville offre un nichoir à oiseaux aux habitants signataires.

Pour initier cette démarche, la commission Environnement du Conseil municipal des enfants a d'abord travaillé sur le « Zéro Phyto » et est allée symboliquement mettre en place des nichoirs et des mangeoires pour les oiseaux dans les arbres des parcs et jardins de la ville et des écoles. Cette action a été médiatisée par les journaux locaux et par la télévision locale. L'action s'est ensuite poursuivie auprès des habitants.



La charte morale qui leur est proposée est calquée sur la charte du refuge de la Ligue pour la protection des oiseaux. À travers celle-ci, les habitants s'engagent sur cinq principes :

- « Je crée les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages » ;
- « Je renonce aux produits chimiques » ;
- « Je réduis mon impact sur l'environnement » ;
- « Je fais de mon jardin un espace sans chasse pour la biodiversité » ;
- « J'accepte que la Ville d'Illkirch-Graffenstaden me demande des informations de suivi sur les oiseaux observés ».

Environ 80 habitants se sont engagés dans la démarche à ce jour. Ils seront prochainement contactés pour participer au suivi des oiseaux observés. L'action vise à lutter contre l'érosion de la biodiversité due à la pollution chimique et à la disparition des habitats de la faune sauvage. Pour cela, elle met en œuvre un suivi des populations d'oiseaux sur le ban communal et sensibilise les habitants en leur montrant le lien entre la biodiversité, pollution chimique, habitats et espèces.

[www.illkirch-graffenstaden.fr](http://www.illkirch-graffenstaden.fr)





Aménagement d'un abri à hérisson à côté du centre de loisirs.

## Projets Naturaville

### Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (Doubs)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Pays de Montbéliard Agglomération (agence de sensibilisation à l'Environnement)

**Partenaires :** La Ligue de protection des Oiseaux, les CPIE et le personnel technique des communes concernées

**Budget :** 55 000 € par an

**Date de l'action :** Action reconduite chaque année depuis 2006

**Contact :** Myriam Virot, chef de service, Agence de sensibilisation à l'Environnement  
03 81 31 89 95 – myriam.virot@agglo-montbeliard.fr

#### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le projet pédagogique « Naturaville » se veut un outil concret d'éducation et de sensibilisation visant à développer le sentiment d'appartenance au territoire et les gestes éco-citoyens. Il est proposé gratuitement aux écoles et aux centres de loisirs de l'agglomération (niveau des cycles 1, 2, 3 et collèges). Son but est de concevoir et de réaliser une action en lien avec la biodiversité au cœur de l'agglomération et de proposer aux enfants de devenir acteurs de leur territoire. Environ 600 élèves, soit 28 groupes, y ont participé chaque année entre 2006 et 2012.

Les municipalités concernées sont étroitement associées et mettent à disposition du matériel technique ; une restitution publique est prévue en fin d'année en présence des parents d'élèves et des élus.



Parmi les projets réalisés :

- nettoyer le point recyclage des déchets et sensibiliser les riverains ;
- construire une ruche ;
- découvrir la vie des insectes à travers le verger ;
- découvrir le mode de vie et l'environnement du blaireau ;
- abriter les oiseaux et les petits animaux en créant un jardin ;
- créer des mangeoires à oiseaux dans l'école et des nichoirs pour la ville ;
- attirer la biodiversité autour du centre de loisirs ;
- découvrir la forêt et ses habitants ;
- comprendre l'importance de la préservation de la biodiversité environnante ;
- prendre conscience de l'importance de la préservation des petits animaux ;
- créer un jardin pédagogique ;
- faire découvrir aux enfants le papillon et son environnement ;
- favoriser la venue de l'écureuil dans la cour de l'école ;
- mettre en place un jardin potager ;
- valoriser un coin de nature du village : l'étang, etc.

L'action a des impacts positifs pour la biodiversité grâce aux aménagements créés. Elle permet aussi la sensibilisation des familles, des équipes municipales et de la population au travers d'articles de presse.

[www.agglo-montbeliard.fr](http://www.agglo-montbeliard.fr)





*Le forum de la biodiversité de Rodez accueille un nombre croissant de visiteurs.*

© C. Méranilles - Photologue Ville de Rodez

## Forum de la Biodiversité Rodez (Aveyron)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Mairie de Rodez (service Développement durable, et service Espaces verts)

**Partenaires :** En collaboration avec une vingtaine d'associations œuvrant pour le maintien de la biodiversité

**Budget :** Pas de budget spécifique

**Date de l'action :** Manifestation organisée fin mai

**Contact :** Hélian Cavalie, service Développement durable  
05 65 77 87 31 – helian.cavalié@mairie-rodez.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action a pour but de sensibiliser le grand public à l'importance du maintien de la biodiversité au travers d'un forum organisé en centre-ville, sur la place de la Mairie. L'organisation logistique du forum est assurée par la Ville de Rodez.

La manifestation est réalisée en collaboration avec l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Rodez, le syndicat l'Abeille de l'Aveyron, l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne, l'association de mycologie et de botanique de l'Aveyron, Andromède 4A, l'association des producteurs agro-biologiques de l'Aveyron, l'association arbres haies paysages d'Aveyron, l'Agence régionale pour l'environnement, Artisans du Monde, Biodiva, Canopée 12, Capucine et Marjolaine, le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, le Centre départemental de documentation pédagogique et Science en Aveyron, le Comité Causse Comtal et Science de la Terre, le Centre permanent d'initiatives pour



l'environnement du Rouergue, la Fédération départementale de chasse, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, la Ligue de protection des oiseaux, Patrimoni et Variété locale 12.

La fréquentation est en hausse, à la fois en ce qui concerne le nombre de participants au forum de la biodiversité et celui des manifestations organisées à cette occasion : promenades, visite du rucher communal, etc.

[www.mairie-rodez.fr](http://www.mairie-rodez.fr)



## Concours de fleurissement écologique « La Nature en Ville 2012 »

Sainte-Savine (Aube)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Sainte-Savine (service Développement Durable)

**Budget :** 1 500 €

**Date de l'action :** Débutée en mai 2012

**Contact :** Bérengère Marchand, directrice des services techniques  
06 83 46 85 91 – marchand.b@ste-savine.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le règlement du concours de fleurissement de la commune a été entièrement revu pour intégrer des critères de développement durable dans la notation et une catégorie « maison avec jardin nature » a été ajoutée au concours. L'objectif consistait à récompenser les habitants qui favorisent la biodiversité à Sainte-Savine au travers de leur mode de jardinage et de fleurissement, ceci en accordant une place à des espaces « naturels », en évitant l'utilisation de produits phytosanitaires et en favorisant les habitats faunistiques : nichoirs, points d'eau...

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Éléments présents contribuant au maintien de la biodiversité : plantes mellifères, présence de nichoirs, habitats favorisant la présence d'insectes, etc. (20 points) ;
- Impression générale et aspect : thématique, couleurs, recherche esthétique, végétaux naturels, intégration harmonieuse au bâti (5 points) ;
- Critères environnementaux : présence ou non d'un récupérateur d'eau ou assimilé, compostage direct, désherbage manuel, etc. (20 points) ;
- Gestion et entretien ; proportion de plantes peu gourmandes en eau, plantes vivaces et annuelles, paillage, haies, arbustes taillés ou laissés libres, zones de tonte et zones fauchées moins fréquemment, etc. (15 points).



*Les jardins des citoyens : un réservoir de nature.*



La municipalité vise à améliorer la prise de conscience de ses habitants sur le rôle qu'ils ont à jouer, à leur niveau, pour favoriser la biodiversité en ville, pour éviter les pollutions de l'eau et pour soutenir la démarche de gestion différenciée de la collectivité. L'impact sur la biodiversité pourra se mesurer en partie après plusieurs années, au regard de la participation au concours.

[www.sainte-savine.fr](http://www.sainte-savine.fr)







*Atelier compostage organisé par la Ville de Villeneuve d'Ascq.*

## Compostage chez l'habitant Villeneuve d'Ascq (Nord)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Villeneuve d'Ascq (service développement Durable, service Éducation à l'Environnement)

**Partenaire :** Le CFPPA de la ville de Raismes (Nord)

**Budget :** Le budget de la formation représente 3 650 € sans inclure le temps de travail des agents municipaux

**Date de l'action :** Depuis 2010

**Contact :** Jacques Gibert, directeur de l'Environnement et du Développement Durable  
03 20 43 19 51 – [jgibert@villeneuedascq.fr](mailto:jgibert@villeneuedascq.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action mise en œuvre vise à réduire la production de déchets à la source, donc à éviter l'incinération de déchets verts et à diminuer ainsi les émissions de carbone liées au traitement. Le compostage a aussi pour but de favoriser le recyclage sur place des déchets verts, de protéger et d'enrichir la biodiversité dans le sol et de protéger la ressource en eau en favorisant l'utilisation d'un engrais organique sain. Il s'agit aussi d'inciter à l'autoproduction d'engrais au lieu de la consommation de produits industriels et de donner aux habitants l'occasion d'entrer dans une démarche de développement durable.

La Ville de Villeneuve d'Ascq a souhaité accorder des aides financières aux habitants désireux d'acquérir un composteur pour leur domicile. Cette aide financière n'est attribuée qu'à la condition d'avoir assisté à une formation sur le compostage.



Avec l'aide du CFPPA de Raismes, une quinzaine de guides-composteur ont été formés durant quatre journées en avril 2010 : deux agents du service Éducation à l'Environnement, un agent du service Espaces verts et douze personnes issues des associations de jardiniers de la commune de Villeneuve d'Ascq. Une charte a été signée avec les associations de jardiniers afin qu'elles s'engagent, avec les guides-composteurs, formés à promouvoir les bonnes pratiques de compostage dans leur fonctionnement et plus largement auprès des habitants villeneuvois, ceci dans le cadre des formations régulièrement organisées par les services Développement Durable et Éducation à l'Environnement de la Ville.

Depuis juin 2010, ces services municipaux ont assuré 14 formations qui ont réuni 191 personnes. Ils ont aussi proposé quatre animations sur le compostage et le vermicompostage lors d'événements organisés dans sur la ville. Actuellement, l'impact sur la biodiversité n'est pas mesurable, mais les personnes formées ont acquis des connaissances sur la biodiversité et les bons gestes à adopter pour la préserver à leur domicile.

[www.villeneuedascq.fr](http://www.villeneuedascq.fr)





*Le marché biologique de Villers-lès-Nancy.*

## Marché biologique Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Mairie de Villers-lès-Nancy (service Développement durable)

**Partenaire :** Centre de gestion agrobiologiste de Lorraine

**Budget :** environ 800 €

**Date de l'action :** Tous les mercredis après-midi depuis l'inauguration, le mercredi 11 mai 2011

**Contact :** Sébastien Biston, Directeur du Service Sport Jeunesse Éducation Développement durable  
03 83 92 12 12 – sb@villerslesnancy.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le marché biologique de Villers-lès-Nancy a lieu tous les mercredis de 15h00 à 18h30. Il a pour vocation de sensibiliser les habitants à l'agriculture et à l'alimentation biologique et a pour objectif de valoriser l'alimentation à 100 % biologique et locale.

Le marché Bio est installé dans le parc public Madame de Graffigny, qui est entretenu par le Service des Espaces verts de la Ville.

Des animations sont régulièrement mises en place avec des artisans, tels qu'un maréchal ferrant, ou avec des partenaires tels que le Centre de gestion agrobiologiste de Lorraine. Les dégustations de produits biologiques sont aussi fréquentes. Un Marché Bio de Noël a été organisé et l'anniversaire du marché biologique a été fêté en mai 2013.

[www.villerslesnancy.fr](http://www.villerslesnancy.fr)







*Sensibilisation, restauration de roselières, création de mares, suivi odonates... la diversité de la restauration participative des zones humides.*

## Gestion et suivi participatifs des zones humides

Lille (Nord)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Lille (direction des Parcs et Jardins)

**Partenaire :** L'association Les Blongios

**Budget :** 5 146 € par an

**Date de l'action :** Action reconduite chaque année

**Contact :** Quentin Florent, responsable du service Communication et Animation, direction des Parcs et Jardins  
03 28 36 13 50 — cfoubert@mairie-lille.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action a pour but de restaurer les zones humides et d'augmenter leur biodiversité, y compris grâce à la réapparition d'espèces en relation avec les zones humides. Elle vise à créer un réseau de mares, à augmenter les populations de tritons, la diversité des libellules, la diversité floristique... Dans le même temps, elle promeut la sensibilisation et la formation du public à la protection et à la restauration de la biodiversité.

Dans tous les cas, l'écologue définit le chantier à mener et la Ville de Lille le prépare. Un coordinateur bénévole de l'association Les Blongios, les bénévoles de l'association et l'écologue de la Ville mettent en œuvre le chantier. Un compte rendu partagé est établi à la fin de chaque intervention.



Afin de restaurer la biodiversité des zones humides, différents types de chantiers sont réalisés :

- création de mares ;
- restauration des roselières, cariçaies, mégaphorbiaies et extension d'herbiers de nénuphars jaunes ;
- reprofilage de berges en pente douce, étrépage, lutte contre les espèces invasives, création de berge à Martins-pêcheurs ;
- suivi des populations d'odonates et d'amphibiens.

Le suivi des libellules est effectué suivant le protocole STELI. Les protocoles POP Amphibiens de la SHF sont utilisés pour le suivi des amphibiens, notamment pour suivre la ponte des grenouilles rousses, les populations de tritons adultes, pour reconnaître les grenouilles vertes par le chant, et pour identifier les larves d'amphibiens. Au cours de ces chantiers et suivis, les bénévoles sont sensibilisés à la nécessité de la restauration de la biodiversité et sont formés à sa restauration et à son suivi. Tous ont œuvré avec la Ville de Lille à l'amélioration de la qualité écologique des zones humides de la municipalité.

Cette restauration des zones humides a permis la réapparition de quatre espèces floristiques protégées. 23 mares ont été restaurées. On observe une large augmentation des espèces communes de libellules, dont *Coenagrion puella* ; 7 nouvelles espèces de libellules sont apparues, dont *Lestes sponsa* et *Enallagma cyathigerum*. Les effectifs des tritons ponctués, des tritons alpestres et des grenouilles ont augmenté. Chaque année, près de 160 personnes sont ainsi sensibilisées et formées à la restauration de la biodiversité.

[www.mairie-lille.fr](http://www.mairie-lille.fr)



## Restauration et valorisation du Marais de Galuchet (Zone Natura 2000) Niort (Deux-Sèvres)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Niort (direction Espace public)

**Partenaires :** Le Parc Interrégional du Marais poitevin, l'État, l'Union européenne (FEDER), les associations de protection de la nature (Deux-Sèvres Nature Environnement et Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)

**Date de l'action :** Action débutée avant 2008

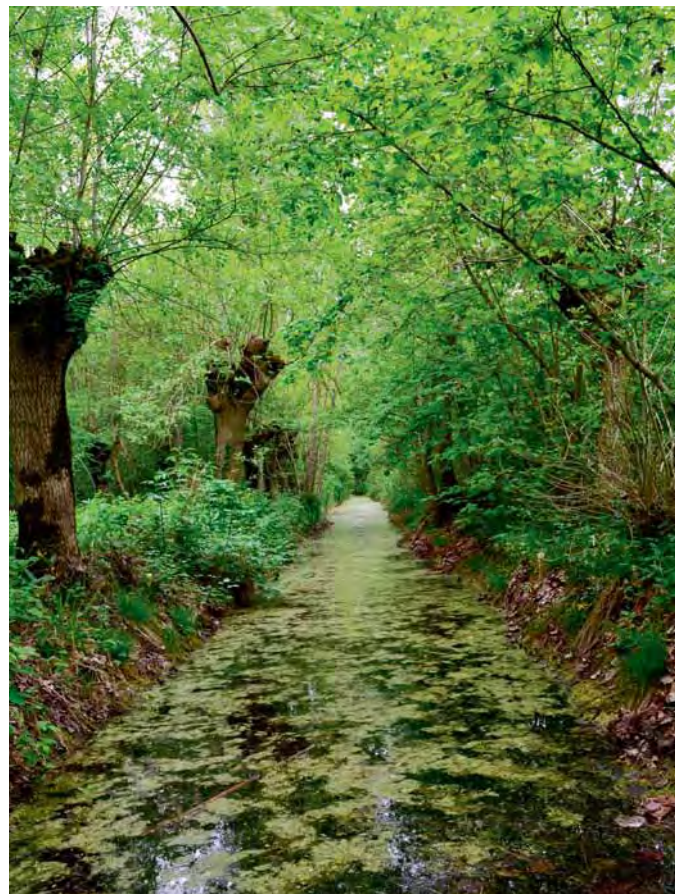
**Contact :** Katia Hammoutene, responsable du service Espaces verts et naturels  
05 49 78 76 79 – [katia.hammoutene@mairie-niort.fr](mailto:katia.hammoutene@mairie-niort.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le projet visait à restaurer une zone humide remarquable du territoire communal – le Marais de Galuchet – et à assurer une gestion de cet espace permettant de garantir la fonctionnalité hydraulique de la zone humide et le maintien de la biodiversité du milieu.

À cet effet, il a été procédé à l'acquisition foncière de parcelles stratégiques, à la mise en œuvre de diagnostics biologiques (inventaires faune et flore) et à une étude du fonctionnement hydraulique. Un plan de gestion du site a été défini et mis en œuvre, et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont été menées sur le site auprès de la population : enfants scolarisés et grand public.

L'action a débouché sur une meilleure connaissance de la faune et la flore, ainsi que de la fonctionnalité de l'écosystème. Elle a aussi permis une meilleure compréhension de la fonctionnalité hydraulique de cette zone humide et la préservation



*Le Marais de Galuchet.*



des espèces animales et végétales, des habitats, des écosystèmes de la zone humide. Ceci notamment au travers de la protection d'une héronnière et d'une aulnaie-frênaie. Les modes de gestion (date de fauche, taille des boisements, etc.) ont aussi été modifiés.

[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)







*Le vallon de Kerloc présente une mosaïque d'habitats naturels à proximité immédiate du centre bourg de Saint-Nolff.*

## Plan de gestion écologique du vallon de Kerloc Saint-Nolff (Morbihan)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Commune de Saint-Nolff (services techniques, service Enfance Jeunesse)

**Partenaires :** Le Lycée de Kerplouz, le Syndicat d'aménagement du golfe du Morbihan et le Groupe mammalogique breton

**Budget :** en cours d'élaboration

**Date de l'action :** Action commencée en février 2011 et se déployant sur le long terme.  
Pas de date de fin prévue.

**Contact :** Anne-Laure Caudal, adjointe à l'Environnement  
02 97 45 47 59 – anne.caudal@infonie.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action vise à connaître, à préserver et à mettre en valeur un vallon sauvage à proximité immédiate du bourg de Saint-Nolff. Le vallon de Kerloc est constitué de parcelles communales en zones humides, bois et friches boisées, à proximité immédiate de l'éco-cité actuellement en cours de construction. L'objectif est de préserver et accroître la biodiversité de ce corridor écologique tout en conservant son rôle d'espace récréatif, notamment pour les habitants de l'éco-cité. En effet, il a été fait le choix de densifier cette partie du bourg ; les terrains ont donc une superficie réduite (entre 200 et 400 m<sup>2</sup>). En contrepartie, les habitants bénéficient d'un espace naturel en accès direct depuis l'éco-cité.



Une étude écologique est actuellement réalisée par des étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature afin de cartographier les espèces animales et végétales présentes et leurs habitats. Plusieurs actions seront mises en place après cet état des lieux : ouverture de certains secteurs en saulaies afin de réhabiliter les zones humides, création d'une mare à amphibiens, suppression des embâcles dans le ruisseau pour favoriser la circulation des truites, arrachage de plantes invasives (lauriers palmés), mise en place d'un observatoire photographique... Le choix des actions, auquel sont invités à participer les habitants de l'éco-cité, n'est pas encore complètement validé.

Une action de préservation a néanmoins été déjà engagée : il s'agit de la signature d'une convention avec le Groupe mammalogique breton, qui vise à créer un havre de paix pour la loutre et un refuge pour chauves-souris. L'objectif de cette convention est de préserver les habitats recensés dans le vallon pour ces espèces fragiles ; mais c'est également une action pédagogique qui a pour but de faire découvrir ces espèces au grand public.

La réflexion porte actuellement sur les méthodes d'évaluation de la biodiversité dans le vallon. Les indicateurs qui seront mis en place seront simples et pédagogiques de façon à associer les habitants de l'éco-cité à ces suivis (science participative).

[www.saint-nolff.fr](http://www.saint-nolff.fr)





*Expérimentation du frontal sur une route communale en 2010 : le fauchage avec exportation des bords de routes utilise un des engins créés pour l'expérimentation.*

## Fauchage avec exportation des bords de routes Coglais-Marches de Bretagne (Ille et Vilaine)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Communauté de communes Coglais-Marches de Bretagne (service Ressources naturelles)

**Partenaires :** VADMA, EVA, les Conseils Généraux de plusieurs départements, les Conseils régionaux, les entreprises privées travaillant sur la voirie, les responsables de l'A84, les constructeurs NOREMAT et SMA, les spécialistes de la méthanisation, l'INRA, etc.

**Budget :** Étude et Recherche de 20 000 € par an en autofinancement

**Date de l'action :** Depuis 2008

**Contact :** Henri-Pierre Rouault, chargé des opérations Ressources naturelles  
02 99 18 40 66

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action a pour objectif d'augmenter la biodiversité des bords de routes, de diminuer les coûts d'entretien des accotements, de réduire les émissions de polluants naturels dans les cours d'eau (N, P, K, etc.) et, finalement, de permettre aux bords de route de devenir des corridors écologiques et de diminuer la charge polluante rejoignant les cours d'eau.

Le fauchage actuel des bords de route entraîne en effet de nombreux inconvénients. Il entraîne la baisse de la biodiversité et la prolifération d'espèces envahissantes (renoués et graminées), augmente les risques d'allergies du fait de l'augmentation des graminées le long des routes, engendre des coûts importants en



raison des curages, des décapages et des débouchages des buses et provoque l'accumulation de la matière organique le long des routes.

Afin de répondre à ces problématiques, une expérimentation a été mise en place en plusieurs étapes :

- **2008** : démonstration du matériel importé de l'étranger (Allemagne, Hollande...) sur le territoire de la communauté ;
- **2009** : développement d'un engin de fauche frontal par des entreprises locales (VADMA et EVA) ;
- **2010** : développement d'un nouvel engin de fauche équipé d'un bras d'une longueur de 6 m et tests dans différentes conditions.

Aujourd'hui, de nombreuses études portant notamment sur la biodiversité ont été menées ou sont en cours pour améliorer le processus.

De plus, les entreprises EVA et VADMA sont sollicitées pour développer ces nouvelles pratiques dans les autres collectivités, les bassins versants, etc . Afin d'imaginer le meilleur plan de gestion possible, de nombreuses inventaires sont en cours sur la flore, les lépidoptères, les orthoptères, les gastéropodes, les micromammifères, etc.

[www.coglais.com](http://www.coglais.com)



## Création d'un verger pédagogique conservatoire à la Ferme Vernaelde Coudekerque Branche (Nord)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Mairie de Coudekerque-Branche (service Environnement)

**Budget :** 1 450 €

**Date de l'action :** Verger planté en mars 2012

**Contact :** M. David Aernouts, directeur du service Environnement et Développement durable  
06 33 01 26 17 – [environnement@ville-coudekerque-branche.fr](mailto:environnement@ville-coudekerque-branche.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La ferme Vernaelde, véritable pôle nature de la ville de Coudekerque-Branche, s'est dotée en 2012 d'un verger d'arbres fruitiers recommandés par le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) : 80 arbres fruitiers ont ainsi été plantés.

Ce projet vise tout d'abord à agir pour la conservation de pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers rares. L'intérêt patrimonial de ces arbres s'accorde parfaitement avec le développement de la biodiversité sur le territoire de Coudekerque-Branche. La rusticité de ces variétés, bien adaptées au climat local et naturellement résistantes aux parasites associés, s'inscrit dans la démarche « Zéro pesticides, zéro engrais chimiques » de la commune. Dans le verger, deux hôtels à insectes auxiliaires du jardin ont pris leur place, et l'amendement naturel fait appel au compost et au paillis issus tous deux de la ferme.

Le second objectif visé est l'éducation à l'environnement. Le verger constitue un formidable outil pédagogique, depuis la plantation jusqu'à la confection de pâtisseries et de confitures, en passant par les techniques de taille et de greffe, etc.

Les actions pédagogiques en direction des petits et des grands sont nombreuses dans le verger. Reine Claude d'Oullins ou Gros Bigarreau



*80 fruitiers recommandés par le CRRG ont été plantés sur le site de la Ferme Vernaelde.*



d'Eperlecques : tous ces noms font chanter les papilles des petits et grands en visite sur le site de la Ferme Vernaelde.

En définitive, à côté de « Min Bio Potager » qui met en valeur les légumes de saison, les circuits courts et les animaux de la ferme pédagogique, le verger conservatoire permet d'avancer vers un projet d'aménagement majeur de la ferme Vernaelde : la création prochaine d'un « éco-estaminet ».

[www.ville-coudekerque-branche.fr](http://www.ville-coudekerque-branche.fr)





*Installation de nichoirs et « MDLV ».*

## Des nichoirs au naturel : observer et protéger Creil (Oise)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Maison de la Ville (service Éco-citoyenneté)

**Partenaires :** La Ville de Creil (services techniques dont service Espaces verts, direction Communication, direction Enfance et Jeunesse), avec le CCAS, les élèves de quatrième SEGPA du collège Jean-Jacques Rousseau, citoyens des conseils de quartiers

**Budget :** 1 780 €

**Date de l'action :** De 2011 à 2013

**Contact :** Thomas Coindeau, chargé de mission Développement Durable  
03 44 29 52 24 – thomas.coindeau@mairie-creil.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Avec 35 % du territoire végétalisé, Creil offre un ensemble d'habitats et de milieux riches pour accueillir des espèces patrimoniales à fort enjeu écologique. La Ville, en gérant et valorisant ces espaces, protège la faune et la flore, véritables indicateurs de richesse de l'environnement local.

La mission éco-citoyenne a entrepris, depuis 2011, un projet d'installation de centaines de nichoirs sur son territoire, dans des sites naturels, parcs, jardins et sites urbanisés, accompagnés de panneaux pédagogiques pour sensibiliser les habitants à l'observation et la protection des espèces. De nombreuses





personnes soucieuses de faire un geste pour l'environnement se sont associées au projet : élèves du collège Jean-Jacques Rousseau, habitants, membres des conseils de quartier.

Cette action redonne une place au rythme de la vie : abeilles solitaires, syrphes, papillons, criquets tachetés, fauvettes grisettes, rouges-queues à front blanc... Elle montre qu'il est possible, avec un budget modeste et une participation citoyenne active, de monter des microprojets de protection et de préservation de la biodiversité. Bien plus qu'un acte symbolique pour protéger la nature, ce micro-

projet durable fédère tous les âges et offre à la faune locale un refuge indispensable pour le maintien de la biodiversité. Et les résultats sont là, puisque les nichoirs et refuges installés étaient occupés à 80 % dès la première année !

#### CALENDRIER

- **Novembre 2011** : création des premiers nichoirs à oiseaux par des citoyens creillois ;
- **Mars 2012** : fabrication et installation de nouveaux nichoirs avec les élèves du collège Jean-Jacques Rousseau ;
- **Avril 2012** : assemblage de plusieurs dizaines de refuges pour insectes par les citoyens à partir de matériaux de récupération. Présentation lors d'une exposition sur la biodiversité et installation sur des sites naturels à l'occasion de la semaine nationale du développement durable ;
- **Janvier 2013** : installation de nouveaux nichoirs et création d'hôtels à insectes par les membres des Conseils de quartier et les enfants des centres de loisirs.

[www.creil.fr](http://www.creil.fr)







*Espace Nature de l'Hoflandt : étêtage de saules, verger de maraude, plantations arbustives, paillage, réhabilitation de marres, nichoirs, installation de gîtes à hérissons.*

## Projet de renaturation de deux sites sur la ville Hazebrouck (Nord)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville d'Hazebrouck (service Agenda 21, service Espaces verts)

**Partenaires :** Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et l'association Les Blongios

**Budget :** 20 000 €

**Date de l'action :** De début 2011 à fin 2012

**Contact :** Julie-Anne Dayan, chargée de mission Agenda 21  
03 28 43 44 45 – [jadayan@ville-hazebrouck.fr](mailto:jadayan@ville-hazebrouck.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

En offrant l'opportunité concrète d'agir, en favorisant l'engagement citoyen des habitants de la commune et des structures éducatives et sociales, le projet vise à restaurer deux cœurs de nature au travers de l'organisation et de l'encadrement de chantiers Nature. De l'approche concertée à la réalisation des aménagements écologiques, riverains et jeunes publics contribuent à la renaturation d'un parc urbain et d'une zone de déprise agricole, restaurant ainsi deux éléments majeurs de la trame écologique urbaine.

En 2010, plusieurs réunions ouvertes et participatives ont permis de réunir les habitants, de les sensibiliser aux problématiques liées à la préservation de la biodiversité et à la restauration de continuités écologiques. Elles ont aussi permis d'engager une réflexion concertée sur les choix des opérations de gestion écologique et les aménagements à entreprendre sur les sites pressentis.



Depuis début 2011, riverains, publics scolaires, groupes des centres sociaux participent aux chantiers Nature.

Au sein du parc urbain, les actions collectives ont permis de creuser une mare pédagogique et de la végétaliser, de planter des arbustes d'essences locales en lieu et place d'espèces ornementales allochtones, et de poser des nichoirs et un hôtel à insectes. Elles ont aussi permis de semer une prairie fleurie, de mettre en œuvre un plan de tonte différenciée (fauche tardive) et de mettre en place une structure pour plantes grimpantes locales. Au sein de la zone périurbaine de déprise agricole, le projet a porté la restauration d'une mare prairiale, la plantation de haies vives d'essences locales et d'un verger de maraude de variétés anciennes et locales, le semis d'une prairie fleurie, l'entretien de saules têtards et la confection de gîtes à hérissons. D'autres actions seront mises en œuvre jusqu'à la fin de 2012. Les publics sont également invités à participer au suivi naturaliste de leurs actions.

Les actions d'aménagement et de gestion écologique ont un impact direct sur l'environnement. Diverses entités écosystémiques sont ainsi restaurées et valorisées : haie bocagère, biotopes humides (mares, prairies humides), biotopes arbustifs et boisés, etc. Certains cortèges spécifiques sont particulièrement visés par les actions : les amphibiens et les odonates sont en particulier sensibles à l'amélioration de leurs milieux de vie et se prêtent aisément à la mise en œuvre d'un suivi par les participants.

[www.ville-hazebrouck.fr](http://www.ville-hazebrouck.fr)



## Gestion écologique des espaces verts Hyères (Var)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville d'Hyères les palmiers (service Agriculture – Espaces verts)

**Budget 2012 :** Fonctionnement Espaces verts : 1 375 280 € ; Investissement Espaces verts : 1 651 550 €

**Date de l'action :** Action mise en place depuis 1996, date de début de la lutte biologique et de l'arrêt des traitements préventifs

**Contact :** Sylvie Beluet, Directrice Agriculture – Espaces verts  
04 94 00 78 65 – sylvie.beluet@mairie-hyeres.com

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action a été décidée dans le souci de la protection de la biodiversité et afin de respecter une réglementation sans cesse en mouvement. Il s'agissait aussi de préserver l'environnement et la qualité des eaux et d'inciter la Ville à modifier son mode de gestion des espaces verts.

Plusieurs axes sont étudiés et certaines démarches sont déjà entamées depuis plusieurs années. Le fleurissement (plantes annuelles et bisannuelles) a été réduit au profit de plantations vivaces fleuries adaptées au climat méditerranéen et aux économies d'eau : de 2006 à 2010, le nombre de plantes à massifs est passé de 400 000 à 50 000 et la superficie des massifs fleuris en plantes annuelles est passée de 3 000 m<sup>2</sup> à 1 200 m<sup>2</sup>.

L'entretien est effectué en gestion différenciée dans tous les espaces verts répartis en trois catégories selon leur niveau d'entretien et leur situation. Un réseau d'arrosage en goutte à goutte a été déployé et est en grande partie centralisé. La palette végétale fait appel à des endémiques plus économes en eau et les massifs sont paillés de façon à réduire l'utilisation de désherbants et l'arrosage.

L'élagage a été raisonné. Les broyats de feuilles et branches sont réutilisés, ce qui occasionne de moindres transports en décharge et permet de pailler les massifs. L'usage des pesticides a été



*Jardin expérimental économe en eau sur le terre-plein central de l'avenue Léopold Ritondale, véritable vitrine des espaces verts de la ville de Hyères.*



réduit : l'utilisation de désherbants a été divisée par 4 entre 2006 et 2010 et les traitements par insecticides préventifs ont été abandonnés. Il est fait appel à la lutte biologique (utilisation d'auxiliaires de culture) en production horticole, dans la serre exotique et dans certains quartiers. Sur les pelouses et massifs, des engrais organiques et à libération lente sont utilisés. Les accotements sont gérés en fauchage tardif. Lors de travaux neufs, le sol est préparé en profondeur avec apport d'amendements redonnant vie au sol et fortifiant les végétaux.

Le fauchage tardif de certains accotements permet la présence de végétaux plus fleuris et moins invasifs. Certaines espèces comme les Echioms, les Mauves et les Pâquerettes sont plus abondantes et les graminées régressent. L'arrêt des traitements phytosanitaires préventifs réduit fortement la nécessité de traitements curatifs. Les lâchers de chrysopes sur les tilleuls, ormes et érables permettent d'éviter les rémanences chimiques dans le sol. Grâce à la gestion écologique, les maladies sont plus rares et les plantes résistent mieux. L'emploi des engrais est en baisse, car la vie bactérienne du sol permet la transformation de la matière organique en éléments minéraux assimilables.

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)



## Réhabilitation des jardins du domaine de Baudouvin

### La Valette du Var (Var)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de La Valette du Var (services techniques, services Jardins, service Animations et vie de la cité, service culturel)

**Partenaires :** L'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le Conseil général du Var, le Cabinet d'architecte paysagiste Alep, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'association Vespiland pour les insectes, le Muséum d'histoire naturelle de Toulon et l'ONF

**Budget :** 2 700 000 €

**Date de l'action :** Ouverte au public le 24 juin 2009

**Contacts :** Marie-Jeanne Pujol, adjointe au maire  
André Alarcon, conseiller municipal  
04 94 61 90 90 – marie-jeanne.pujol@lavalette83.fr

#### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La réhabilitation des jardins du domaine de Baudouvin marque la volonté de protéger de mettre en valeur et de partager avec les administrés un patrimoine végétal culturel et historique de la Valette du Var. Irrigués par la source de la Foux, les jardins historiques sont associés aux nouveaux jardins vivriers (potagers vergers et agrumes). À travers ces lieux riches, les administrés découvriront cette biodiversité et participeront à son enrichissement.

Le jardin du domaine de Baudouvin a été ouvert au public en juin 2009. Il constitue un lieu de partage et de connaissance de la biodiversité à travers le jardin et ses multiples fonctions. Il est pour les scolaires un lieu de connaissance où petits et grands se familiarisent avec le jardin et ses composantes : le sol, le végétal, les insectes (prédateurs, parasites, etc.), les batraciens, les reptiles, les oiseaux, le climat.

De nombreux ateliers ont lieu tout au long de l'année sur des thèmes en lien avec la biodiversité, avec le soutien de nombreuses associations et structures : la Ligue pour la



La Valette du Var : allée de platanes du jardin de Baudouvin.



protection des oiseaux, l'association Vespiland (insectes), les Jardiniers de France, Agribiovar, le Muséum d'histoire naturelle de Toulon (chauves-souris et rapaces). Le jardin est géré de façon raisonné, sans herbicide, insecticide, ni fongicide. Il utilise la technique du BRF et le compostage. Cette gestion est accompagnée d'une action de vulgarisation soutenue auprès du public.

À travers le jardin du domaine de Baudouvin, la Ville met en œuvre la préservation de la trame verte et bleue, grâce à la mise en valeur et à la protection des berges et de la rypsilve de la rivière Sainte-Cécile qui le traverse. L'ensemble de la commune constitue un véritable corridor biologique sur lequel reposent des actions permettant que les habitants connaissent de la faune et de la flore des biotopes locaux.

Le site reçoit 20 000 visiteurs par an, avec une progression de 10 % par an. 2 000 scolaires et enfants venus des centres aérés ont participé à des ateliers. La Ville a mis en place des nichoirs et mangeoires et 25 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur la commune. Grâce à l'arrêt de l'utilisation des herbicides sélectif et totaux et au fauchage des bas-cotés de voiries en juin, après fructification des plantes annuelles et vivaces, la population peut découvrir les plantes sauvages des rues. La Ville recourt enfin, pour la végétalisation, à une palette végétale méditerranéenne diversifiée.

[www.lavalette83.fr](http://www.lavalette83.fr)



## Lutte contre la prolifération du chironome riparius – reconquête locale de la biodiversité (phase 1)

Marquette-lez-Lille (Nord)

---

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Commune de Marquette-lez-Lille (cabinet du maire, direction de la Communication, direction de l'Environnement, direction de la Jeunesse (ALSH))

**Partenaires :** Le Conseil Général du Nord et l'Espace naturel Lille Métropole

**Budget :** Le budget atteint 49 900 € et a bénéficié d'une enveloppe parlementaire

**Date de l'action :** Depuis 1997

**Contact :** Philippe Cousin, directeur de cabinet  
03 20 14 51 00 – p.cousin@marquettelezlille.fr

---

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Depuis 2002, un phénomène d'invasion de chironomes riparius (famille du moustique) est constaté à Marquette. Un travail considérable a depuis été lancé pour enrayer la prolifération de l'insecte. La biodiversité est une des clés pour résoudre ce problème.

L'action a pour objectif de retrouver la biocénose des cours d'eau de la commune (prioritairement la Marque, canalisée) en travaillant sur la qualité de l'eau et la reconstitution des biotopes. Des mesures de deux ordres ont été prises. Tout d'abord, la limitation de l'invasion du Chironome riparius adulte. Dans un deuxième temps, la qualité de l'eau sera améliorée et il sera procédé au traitement des sédiments. Une étude complète a été conduite pour repérer les lieux de développement du chironome, observer l'écosystème, conduire les analyses physiques de l'eau et des sédiments, analyser les différentes morphologies des larves et mener une étude comparée des sites de développement et des types de berges : palplanches, berges rocheuses, etc.

Des destructeurs écologiques (15 lampes) ont été installés dans les zones concernées par le phénomène d'invasion. Les berges ont été aménagées naturellement et ont fait l'objet d'une tonte en gestion différenciée pour favoriser la prédation. Des documents pédagogiques ont été créés pour vulgariser le cycle biologique du chironome auprès de la population. Un travail de sensibilisation a été mené pour favoriser le retour des prédateurs de l'adulte (chauve-souris, etc.), donc leur nidification. La population a été associée à la construction de nichoirs pour les prédateurs adultes (avec les ALSH, notamment), et à des relevés d'espèces.

En 2012, sans avoir totalement réduit les nuisances occasionnés par les invasions récurrentes, une réduction du phénomène est constatée, tant dans la durée que dans l'étendue de ses conséquences.

[www.marquettelezlille.fr](http://www.marquettelezlille.fr)









*Un des trois parcs proposés pour la labellisation écologique EcoJardin en 2012 : le domaine de Méric.*

## Préparation de trois parcs à la labellisation EcoJardin pour l'automne 2012

### Montpellier (Hérault)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** La direction Paysage et Biodiversité (DPB) de la Ville de Montpellier

**Partenaires :** Écologistes de l'Euzière et Sol Paysage

**Budget :** 10 000 à 15 000 € : inventaires floristiques (5 000 €), analyse de sol (4 000 €) et indemnisation du stagiaire (2 500 €)

**Date de l'action :** 2012

**Contacts :** Evanne Le Fur (stagiaire)

evanne.lefur@ville-montpellier.fr

Michel Bonnet, direction Paysage et Biodiversité

04 67 20 99 00 – michel.bonnet@ville-montpellier.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La direction Paysage et Biodiversité (DPB) s'engage dans un processus de labellisation des pratiques écologiques appliquées au sein des parcs et jardins de la Ville de Montpellier. Ce label initié par Plante & Cité suscite une dynamique de réflexion et d'amélioration continue des pratiques de gestion. Il constitue également un moyen de sensibiliser le grand public aux actions respectueuses de l'environnement menées par la Ville.

Le référentiel, rédigé par Plante & Cité en collaboration avec des gestionnaires d'espaces verts, est un outil visant à répertorier les différentes manières de gérer un espace vert durablement.



Soucieuse de son impact sur l'environnement, la DPB met en œuvre des mesures pour favoriser la biodiversité : acceptation de la flore spontanée et des essences locales et sauvages et gestion durable des ressources (eau, carburant, engrais, etc.). Cette démarche de labellisation permet une réflexion sur les essences végétales plantées, l'élaboration en concertation de plans de gestion spécifiques à chaque parc et l'analyse des évolutions envisageables en termes d'entretien. Dans ce contexte, la DPB a notamment missionné une association naturaliste locale pour effectuer des inventaires floristiques au sein des parcs et sensibiliser les jardiniers et le public à la biodiversité ordinaire.

En 2012, l'objectif défini consistait à obtenir la labellisation de trois parcs : le domaine de Méric, le parc Font-Colombe et le parc Georges Clemenceau. De mai à septembre 2012, des inventaires floristiques et des analyses agro-pédologiques y ont été effectués à la demande de la DPB. L'audit des parcs a été effectué en septembre 2012. Les trois parcs ont obtenu le label EcoJardin le 17 décembre. Les données recueillies permettent de connaître davantage les parcs et d'adapter leur gestion. Elles constituent également une ressource pour la réalisation de supports pédagogiques à destination du grand public.

Jusqu'en 2015, le service déploiera les moyens nécessaires pour obtenir la labellisation de 9 parcs supplémentaires. À terme, l'ambition de la DPB est de labelliser un maximum de parcs municipaux, mais aussi d'autres types d'espaces verts, tels que des espaces naturels aménagés, des alignements d'arbres ou encore des jardins familiaux.

[www.montpellier.fr](http://www.montpellier.fr)





Aménagement d'un jardin en terrasse : bâche étendue pour préparer la plantation et faire disparaître le chiendent (*Elymus repens*).

## Aménagement d'un jardin en terrasse Pont du Château (Puy-de-Dôme)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Commune de Pont du Château (services de la Ville, ateliers municipaux, ensemble des équipes Espaces verts)

**Partenaires :** La Ligue de protection des oiseaux, un chantier international Concordia et le lycée régional Louis Pasteur

**Budget :** 27 000 €

**Date de l'action :** De 2010 à 2014

**Contact :** Jean-Marie Vallée, adjoint au Maire  
04 73 83 03 06 – jmvallee@sfr.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action a pour but de créer un jardin en terrasse en tant que support de la biodiversité. Le jardin est géré sans intrants et sans éclairage, héberge un refuge LPO et fait l'objet d'un suivi de la biodiversité.

En 2009, la commune a fait l'acquisition d'un jardin en terrasse en friche de 6 800 m<sup>2</sup>. En 2010, après les travaux de la classe du BTS Aménagement paysager du lycée régional Louis Pasteur de Marmilhat, la commune a voulu doter ce jardin d'une vocation durable privilégiant la biodiversité. Il s'agit d'utiliser essentiellement des techniques qui excluent les engrais, les désherbants, l'arrosage automatique, l'éclairage.

En 2012, un volet social a été défini, notamment au travers de l'organisation d'un premier chantier international de jeunes volontaires afin de réhabiliter les murs et escaliers en pierre sèches et de planter des



arbres en espaliers pour produire des fruits servis dans les écoles. Pour gérer, connaître, protéger et valoriser la biodiversité, une convention a été signée en octobre 2012 avec la Ligue de protection des oiseaux dans le cadre de l'opération Refuge LPO. Ses objectifs consistent à mener l'inventaire de la biodiversité sur ce site, à établir un plan de gestion, à créer un site pilote Jardin nature en ville et à développer la pédagogie et le retour d'expériences.

Le projet d'installation des ruches (en partenariat avec un apiculteur) et la plantation d'arbres truffiers devrait compléter l'aménagement en 2013.

[www.ville-pont-du-chateau.fr](http://www.ville-pont-du-chateau.fr)





*En cœur d'agglomération, les prairies humides de la Sèvre nantaise ont retrouvé une gestion extensive.*

## Restauration écologique des prairies de la Sèvre nantaise Rezé (Loire-Atlantique)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Association Bretagne Vivante SEPNB et Ville de Rezé  
(service Espaces verts et Environnement – mission Paysage et environnement)

**Partenaires :** M. Batard, exploitant agricole sur la commune voisine de Pont-Saint-Martin

**Budget :** 6 000 € par an

**Date de l'action :** Action récurrente

**Contact :** Émilie Rossa, chargée de mission Paysage et Environnement

02 40 84 42 18

[emilie.rossa@mairie-reze.fr](mailto:emilie.rossa@mairie-reze.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action vise à adapter la gestion des espaces naturels de la commune à l'écologie des espèces animales et végétales présentes sur son territoire, et à mettre en œuvre des programmes de gestion conciliant les intérêts écologiques et les fonctions récréatives.

Dès 1982, la Ville a acquis 17,5 hectares de prairies et les a aménagés en parc urbain. En 2001, un inventaire floristique et faunistique du site des prairies de Sèvre a été menée et le potentiel écologique du site a été identifié. Il a par la suite été décidé de restaurer le site pour retrouver les fonctionnalités écologique d'une palette d'habitats humides (prairies, boisements humides, mares). Depuis 2001, des suivis faune et flore



annuels systématiques des prairies de Sèvre sont effectués par l'association naturaliste Bretagne Vivante SEPNB. En partenariat avec un exploitant agricole, les prairies de Sèvre sont gérées de façon extensive (pâturage, fenaison) depuis 2002. Un plan de gestion annuel itératif est défini en fonction des suivis faune/flore : les secteurs à ne pas faucher et à faucher une ou deux fois par an sont déplacés chaque année pour contenir la dominance de la Baldingère et préserver les zones refuges pour les orthoptères.

Les arbres d'essences exogènes (saules pleureurs, chênes rouges) ont été progressivement remplacés par des essences locales (frênes, saules), et la taille en têtard des frênes a été reprise. Le service des Espaces verts a acquis des compétences techniques pour assurer l'entretien des berges abritant l'Angélique des estuaires et la taille en têtards de vieux arbres. Un dépliant sur les prairies de Sèvre a été publié et des visites sont animées auprès des scolaires et du grand public pour présenter les milieux naturels et les méthodes de gestion, en soulignant le rôle des zones humides.

Alors que les prairies étaient précédemment dominées par la Baldingère, qui, sans être invasive, empêchait l'expression d'autres espèces végétales, les mesures de gestion mises en place ont été validées par les inventaires floristiques qui démontrent à présent une diversification des espèces végétales. Une mare a aussi été creusée en 2002. Elle a rapidement été colonisée par la végétation, les insectes inféodés aux milieux humides et les amphibiens. Ses berges abritent à présent le Trèfle de Micheli, qui fait l'objet d'une protection régionale.

[www.reze.fr](http://www.reze.fr)



## Gestion alternative des trottoirs enherbés d'un quartier de la ville et des bords de Marne Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Saint-Maur-des-Fossés  
(direction de l'Aménagement et service des Espaces verts)

**Partenaires :** Les entreprises chargées de la tonte des trottoirs et du désherbage de la voirie, et le bureau d'études Urban-éco

**Budget :** Budget 2011 et 2012 : 11 000 € TTC par an (panneaux d'informations et suivi écologique)

**Date de l'action :** 2011-2012

**Contact :** Ségolène Seressia, chargée de mission Environnement  
01 45 11 43 24 – segolene.seressia@mairie-saint-maur-com

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Les trottoirs enherbés associés aux arbres d'alignement constituent une trame indispensable à une flore spécifique, aux insectes et autres organismes qui s'y développent, recréant des couloirs écologiques. Ces espaces ont quasiment disparu des milieux urbains, notamment en Île-de-France, et Saint-Maur-des-Fossés est une des dernières communes qui les a préservés.

L'objectif de cette action consiste à protéger ces espaces, à les valoriser et à identifier la biodiversité qui se développe dans les trottoirs enherbés. En 2011, une démarche de gestion alternative a été initiée sur six rues de la ville ainsi que sur une partie des bords de Marne adjacente au quartier (sur un linéaire de 1,5 km). Les mesures adoptées sont les suivantes :

- Développement naturel de la végétation des trottoirs : trois fauches annuelles sont pratiquées au lieu de six à huit habituellement ;
- Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques ;
- Suppression du traitement chimique des trottoirs et des voiries concernées ;
- Communication auprès des riverains : lettre d'information, réunions et panneaux explicatifs.



*Trottoir en développement naturel accompagné de son panneau explicatif pour la population riveraine.*



Après le succès rencontré en 2011, l'action a été reconduite en 2012 dans deux quartiers de la ville et sur les bords de Marne (sur une longueur de 6,5 km) en reprenant la même démarche de gestion, notamment l'expérimentation de différents types de désherbages. Les caniveaux sont désherbés par le service Propreté. En limite de trottoir et de propriété, ce désherbage est effectué à la binette par l'entreprise chargée de la tonte et de l'entretien de la voirie.

Un suivi écologique, réalisé au printemps et en été a permis d'estimer la valeur écologique de chacun des trottoirs et de les hiérarchiser au sein d'un tableau de synthèse. En 2012, la Fléole des prés (*Phleum pratense*) dont la dernière mention datait du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été observée, ainsi que le *Torilis noueux*, déterminant ZNIEFF. L'usage des phytosanitaires a cessé sur près de 25 % de la voirie communale. D'autres expérimentations, telles que la plantation de plantes couvre-sol sur plusieurs pieds d'arbres et en bordure de murets, ont permis d'éviter le désherbage chimique ou mécanique.

[www.saint-maur.com](http://www.saint-maur.com)







*Pâturage d'un verger au sein de l'Espace naturel sensible d'intérêt local.*

## Pâturage et fauches progressives des parcelles de la commune Saint-Prix (Val-d'Oise)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Commune de Saint-Prix (service Environnement, service Communication, services techniques et service Finances)

**Partenaires :** Le Syndicat Émeraude, la communauté d'agglomération de Val et Forêt et la Ferme d'Écancourt de Jouy-le-Moutier

**Budget :** Environ 5 000 € par an

**Date de l'action :** Depuis 2011

**Contact :** Yannick Martin, responsable Environnement  
01 34 27 44 44 – 06 07 74 13 73  
envirostprix@free.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action a pour but de lutter pour la préservation de la biodiversité dans des milieux naturels en utilisant un moyen vertueux : l'animal et le fauchage. Il s'agit d'utiliser l'animal pour entretenir des espaces verts au cœur de la commune, limiter les émissions de CO<sub>2</sub> par les engins de tonte mécanique et développer le pâturage chez les particuliers.

Grâce à la présence de moutons sur la commune, Saint-Prix préserve la biodiversité au sein de ses parcelles dans la ville et de son Espace naturel sensible d'intérêt local. Alors que les coupes mécaniques



agressent les parcelles (broyage, vapeurs d'essence, etc.), la municipalité favorise ainsi un entretien naturel de ses espaces verts en veillant à préserver les espèces présentes : insectes, flore, etc.

L'entretien par la fauche ou le pâturage a des conséquences positives sur la flore et la faune. La fauche permet le maintien d'un couvert végétal haut au printemps. Plus la date de fauche est tardive, plus la flore a le temps d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction. Ces couverts herbacés apportent aussi un abri pour les petits mammifères et les oiseaux – notamment pour la nidification. Le pâturage favorise également une biodiversité spécifique sur les parcelles. La présence des animaux et des bouses est favorable aux insectes et autres invertébrés et par conséquent aux oiseaux qui s'en nourrissent.

Le développement de ces méthodes sur l'ensemble des parcelles communales est favorisé par les résultats obtenus. De plus, la commune, à la demande de quelques familles saint-prisziennes, s'engage en partenariat avec la ferme d'Écancourt de Jouy-Le-Moutier à développer le pâturage dans les jardins de particuliers qui le souhaitent. Ce partenariat conduit à la signature d'une convention de mise à disposition entre la Ville, la ferme et le particulier.

L'activité d'élevage contribue fortement à la préservation de la biodiversité par le maintien des prairies. Ces méthodes d'entretien des surfaces en herbe sont en effet plus favorables au maintien des espèces animales ou végétales et jouent également un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau. L'action a débouché sur une sensibilisation accrue, grâce à l'animal, à la préservation de l'environnement.

[www.saintprix.fr](http://www.saintprix.fr)





*Les sources du marais d'Isle abritent un patrimoine naturel remarquable.*

## Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle Communauté d'agglomération de Saint-Quentin (Aisne)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Communauté d'agglomération de Saint-Quentin  
(service Environnement, direction de l'Environnement et du Cadre de vie)

**Partenaires :** Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,  
le Conseil régional de Picardie, le Conseil général de l'Aisne, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie,  
le Centre permanent d'initiative pour l'environnement de l'Aisne

**Budget :** Quinquennal de 1 853 685 €

**Date de l'action :** De 2007 à 2012

**Contact :** Vincent Revel, service Environnement  
03 23 06 31 70 – [vincent.revel@agglo-saint-quentin.fr](mailto:vincent.revel@agglo-saint-quentin.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Les objectifs de gestion sont nombreux sur la réserve naturelle. Ils visent à maintenir, restaurer et favoriser le rétablissement d'une succession végétale la plus complète possible au sein d'une mosaïque de milieux palustres de vallée tourbeuse alcaline. Ils ont aussi pour but de maintenir ou développer les habitats les plus remarquables des marais d'Isle. Ils visent enfin à contribuer à maintenir une gestion de l'eau et du patrimoine naturel de l'ensemble du site, à contrôler le boisement et l'accumulation de la matière organique dans les milieux ouverts et à développer le rôle éducatif.



Pour améliorer la gestion de l'eau sur la réserve, il s'agit de gérer les niveaux d'eau, d'identifier et de gérer les pollutions, mais aussi de mettre en place une gestion globale en intégrant les structures de décision à l'échelle du bassin versant. Afin de maintenir et de restaurer les habitats naturels prioritaires, des études floristiques complémentaires ont été menées, ainsi que des tests de gestion floristique. Les petites pièces d'eau ont été restaurées et sont gérées, et la lutte contre les plantes invasives a été engagée. Les abords des sources ont fait l'objet d'un étrepage, les strates ouvertes sont entretenues et les habitats ouverts mis en connexion. Des suivis cartographiés ont été mis en œuvre.

Afin de maintenir et restaurer les populations d'espèces prioritaires, des actions spécifiques de gestion d'espèces végétales et d'espèces d'oiseaux menacées sont menées. Aux abords de la réserve, une gestion différenciée et écologique a été mise en place.

L'accueil du public est assuré grâce à de nouveaux circuits de découverte aux abords de la réserve, à la multiplication des outils d'interprétation *in situ* et *ex situ*. Des animations guidées permettent de promouvoir la gestion écologique de la réserve auprès du public. La communication et la sensibilisation utilisent des moyens variés : actualisation des informations de la réserve auprès du public via le site Internet, mallette pédagogique, audioguides, visites en bacôve, caméra implantée au cœur du marais, etc.

Depuis 2007, les habitats ouverts ont été préservés de l'envahissement arbustif, les surfaces des habitats ouverts ont été étendues. Les espèces présentes dans ces milieux ont été maintenues et d'autres espèces typiques qui en étaient absentes depuis 5 à 10 ans s'y sont à nouveau implantées. Du fait des efforts constants de développement des animations, le nombre de visiteurs s'est considérablement accru.

[www.saint-quentin.fr](http://www.saint-quentin.fr)



## Aménagement paysager du chemin des poudrières

Toulon (Var)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Toulon (service Espaces verts) et RTE

**Partenaires :** Serpolet et IF Consultant SA

**Budget :** 750 000 € TTC. Phase I : 2009/2010, boulevard de l'Escaillon – avenue Le Chatelier (300 000 €).

Phase II : 2010/2011 Impasse de la Poudrière – parking des moulins (300 000 €).

Phase III : 2011/2012 jardin des Poudrières (150 000 €)

**Date de l'action :** 2009-2012.

**Contact :** Henri Ripert, responsable Fleurissement et arbres

06 30 52 71 99 – hripert@mairie-toulon.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le projet prévoit la création d'une piste mixte suite à l'enfouissement d'une ligne haute tension par RTE. Le service Espaces verts de la Ville sera associé au projet par une convention signée par les deux partenaires et visant à protéger et à améliorer la coulée verte du boulevard de l'Escaillon au parking des Moulins sur une longueur de 4 km.

Dans le cadre d'un traitement en jardin sec, il a été prévu de replanter des arbres et arbustes méditerranéens et une prairie naturelle fleurie. L'enfouissement de la ligne Haute tension a été effectué sur le cheminement existant afin de minimiser son incidence sur le patrimoine végétal, qui a été protégé tout au long de l'opération.

Afin d'améliorer le couvert végétal existant, des arbres et arbustes méditerranéens ont été plantés et une prairie naturelle fleurie sèche a été implantée. Des bouches d'arrosage ont été créées tous les 50 mètres afin de permettre l'arrosage manuel des arbres et arbustes récemment plantés durant les deux premières années, afin de faciliter leur installation.



*Le chemin des Poudrières.*





## Restauration de la zone humide des Marais de la Tour

### Les Vallons de la Tour (Isère)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Communauté de communes des Vallons de la Tour  
(services du pôle technique)

**Partenaires :** L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil général de l'Isère,  
le Conseil régional Rhône-Alpes, le Syndicat d'aménagement du bassin de la Bourbre et l'association Lo Parvi

**Budget :** Environ 50 000 € par an pendant six ans

**Date de l'action :** Depuis 2009

**Contact :** Violette Ravel, responsable du service Écologie et cadre de vie  
04 74 97 79 79 – violette.ravel@lesvallonsdelatour.fr

#### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La zone humide des Marais de la Tour est un site de 140 hectares soumis à de multiples pressions, puisque de nombreux projets d'aménagement ont affecté ce secteur depuis plusieurs décennies. En 2008, l'intercommunalité s'est engagée à porter un projet de restauration globale du site pour en restaurer les fonctionnalités alors que plusieurs projets à fort impact étaient programmés. Certains étaient portés par la communauté de communes des Vallons de la Tour (extension d'une Zone industrielle et construction d'une STEP).

La collectivité a décidé de mener un projet concret avec les différents acteurs ou groupes d'acteurs concernés : agriculteurs, pêcheurs, sylviculteurs, associations, etc. Ainsi, en 2009, dès la mise en œuvre des premières études, un comité de concertation a été mis en place. En 2009 et 2010, plusieurs études ont été menées pour acquérir des connaissances sur le fonctionnement du marais : état des lieux agricoles, inventaires botaniques, état des lieux de l'environnement. Cette première phase d'étude a donné lieu à l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuelles : dix thèmes d'actions ont ainsi été définis.

Dans un deuxième temps, les premières actions ont alors été mises en œuvre : élaboration d'un projet agro-environnemental, remise en état d'un chemin, acquisitions foncières, etc. En parallèle, il a été décidé de réorganiser les études et les actions dans le cadre d'un plan de gestion courant sur la période juin 2012-juin 2017. Ce document réalisé en interne a fait l'objet d'une délibération de la communauté de communes en avril 2012 : celle-ci permet de valider les objectifs du plan de gestion, mais également de s'engager à réaliser de plusieurs actions dès 2012 en validant les budgets annoncés pour chacune des actions.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées sur les Marais de la Tour : étude de caractérisation des remblais localisés en zone humide, acquisitions foncières et projet agro-environnemental territorialisé. La mise en œuvre des actions inscrites au plan de gestion des Marais de la Tour doit permettre de restaurer les fonctions de cette zone humide : fonctions hydrologiques (écrêtement des crues, soutien naturel d'étiage et épuration), fonctions biologiques (réservoir de biodiversité, étape migratoire, zone pour la reproduction, corridor biologique), ainsi que des fonctions sociales (paysagères, culturelles, support de sensibilisation à l'environnement).

[www.lesvallonsdelatour.fr](http://www.lesvallonsdelatour.fr)







EVIP, arbres d'alignements et arbres remarquables classés



Quartier de Porchefontaine, îlots de verdure privés classés comme EVIP (Espaces Verts Intérieurs Publics ou Privés).

## Préservation de la biodiversité par la mise en place d'espaces verts à protéger dans le PLU Versailles (Yvelines)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Versailles (service Urbanisme et service Espaces verts)

**Partenaires :** Le bureau d'étude missionné sur le PLU et l'architecte en chef des Monuments Historiques (DRAC)

**Budget :** Les moyens financiers sont mutualisés à l'échelle de la ville (moyens humains principalement, intégrés dans le plan de charge des agents)

**Date de l'action :** Depuis 1998.

**Contact :** Cathy Biass-Morin, directrice des Espaces Verts  
01 30 97 82 80 – 06 13 46 11 07  
cathy.biass-morin@versailles.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Les espaces verts privés sont intéressants pour la préservation de la biodiversité, car ces îlots de verdure participent activement à la trame verte de Versailles, comme le montrent les véritables « poumons verts » que sont les ex-quartiers de Porchefontaine et de Clagny-Glatigny.

Ces jardins se situent à la fois sur le domaine public (5 760 m<sup>2</sup>) et sur le domaine privé (178 075 m<sup>2</sup>).

Des contraintes légales s'imposent aux propriétaires : elles les empêchent de construire davantage sur



ces parcelles et de supprimer de la végétation sans obtenir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France et de la direction des Espaces Verts de la Ville de Versailles. Cette protection touche le domaine privé : elle interpelle donc directement les citoyens et permet à la Ville d'intervenir en apportant soutien et conseils à chaque fois qu'un propriétaire souhaite modifier un espace végétal.

Cet outil a par ailleurs été un moyen qui a permis de créer un lien transversal très étroit entre la direction de l'Urbanisme et celle des Espaces Verts. Ces deux directions et leurs élus référents se concertent sur l'opportunité de chaque projet susceptible de modifier un espace vert et partagent un même vocabulaire (référentiel et SIG). Certaines parcelles constituent des niches écologiques et jouent aussi un rôle de relais des corridors biologiques entre les espaces verts publics et privés. Ils démultiplient l'action de la Ville : en la décloisonnant du seul domaine public, elle lui permet d'agir réellement sur les continuités écologiques.

[www.versailles.fr](http://www.versailles.fr)





La biodiversité au cœur de l'habitat : les rives du Bohrie.

## Aménagement du quartier des rives du Bohrie Communauté urbaine de Strasbourg (Bas-Rhin)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Communauté urbaine de Strasbourg (direction des projets Arc ouest, service de l'Environnement et de l'Écologie urbaine), SAS Rives du Bohrie (association de Sarest et Foncier Conseil)

**Partenaires :** L'agence Linder Paysage, Lollier Ingénierie, Oréade Brèche, le Conservatoire des sites alsaciens et l'association BUFO pour la protection des amphibiens et des reptiles

**Budget :** 40 millions d'euros pour l'aménagement complet du quartier

**Date de l'action :** Marché de définition lancé en 2003

**Contact :** Suzanne Brolly, chef de projet Zéro pesticide et Biodiversité  
03 88 60 94 74 – [suzanne.brolly@strasbourg.eu](mailto:suzanne.brolly@strasbourg.eu)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

En faisant un atout de l'inondabilité du site du Bohrie, l'action vise à allier urbanisation et nature, à connecter et à redéployer la trame verte et bleue et à limiter l'érosion anthropique. Il s'agit notamment de prendre en compte le Crapaud vert (*Bufo viridis*) grâce à la création de nouveaux habitats favorables à proximité d'une zone urbanisée. Le projet a aussi pour but de reconnecter les habitants à la nature en zone urbaine et de sensibiliser les habitants aux espèces présentes dans le milieu.

Malgré l'importance de l'urbanisation, le secteur abrite encore des milieux semi-naturels tels que des forêts alluviales ello-rhénane du Zielegert et du Kreuzlegert, fragmentées de plusieurs habitats. Le site



comporte des saulaies et aulnaies à Frênes d'intérêt européen et des ormes lisses (espèce menacée) ainsi que des friches urbaines aux abords des champs et des jardins. Au nord, une roselière longe le cours d'eau de l'Ostwaldergraben sur un linéaire important. Ces milieux sont considérés comme des réservoirs de biodiversité en ville.

Plusieurs mesures ont été mise en œuvre. Une zone agricole en culture de maïs à faible valeur écologique a été transformée en un site favorable à la biodiversité. Un milieu naturel typique des forêts ello-rhénane a été créé : une zone humide ayant bénéficié de la création de trois mares gérées par le Conservatoire des sites alsaciens (CSA). Un écoquartier de 48 hectares (17 hectares urbanisés) est en cours de création, en pérennisant la présence du crapaud vert grâce à l'aménagement de nouvelles mares. Le projet a été mené en concertation avec les habitants. Des ateliers de projets ont été organisés par la mairie d'Ostwald. Le travail est mené en partenariat avec le CSA et l'association BUFO afin d'affiner la conception des aménagements naturels autour du futur écoquartier.

Les prairies sont gérées de façon extensive par le CSA, qui assure le suivi scientifique avec l'association BUFO. La restauration du site, en 2008, a permis une recolonisation immédiate par le Crapaud vert qui, depuis, s'y reproduit régulièrement chaque année. De nombreuses autres espèces s'y sont installées et s'y reproduisent en grande majorité : 8 espèces de criquets et sauterelles (dont 4 inscrites en liste rouge régionale des espèces menacées), 24 espèces de libellules (dont 9 inscrites en liste rouge et orange régionale), 5 espèces de papillons, de nombreuses espèces d'oiseaux, etc.

<http://www.strasbourg.eu/fonctionnement-ville-cus/communaute-urbaine-strasbourg>





*Le Chemin Vert dans la zone des jardins et le ruisseau Artière.*

## Création d'une voie verte dans la vallée de l'Artière

### Beaumont (Puy-de-Dôme)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Commune de Beaumont (services techniques, service Urbanisme et service foncier), FEOGA (Conseil Régional)

**Partenaires :** Participation d'un paysagiste et du service Environnement de Clermont-Communauté

**Budget :** 342 389 € TTC (acquisitions foncières : 22 500 € ; aménagement du chemin : 252 127 € ; clôtures et portillons : 57 790 € ; mobilier : 9 972 euros)

**Date de l'action :** Depuis 2005

**Contacts :** Hervé Mantelet, conseiller municipal Développement durable et Biodiversité

04 73 27 50 80 – h.mantelet@wanadoo.fr

Alexandre Charbonnier, services techniques

04 73 28 88 32 – alexandre.charbonnier@beaumont63.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La zone sud de Beaumont constitue une « écharpe » d'espaces naturels et paysagers diversifiés. Un outil global d'aménagement a été créé afin de valoriser et d'assurer la protection de ce corridor écologique : tel est le but du Chemin vert. La commune a considéré que cette mise en valeur était le meilleur moyen pour que les habitants de l'agglomération prennent conscience de l'intérêt de ce secteur de nature périurbain.



Le Chemin vert permet au public de découvrir les milieux qu'il traverse et sert de support pédagogique. Les espaces qu'il irrigue ont été classés en zone N. Il a fallu maîtriser l'espace pour créer l'aménagement, et c'est pourquoi une bande de terrain de 6 à 8 mètres de large a été acquise à l'amiable autour de son tracé. Sur cette emprise, le découpage transversal a été réalisé en ménageant une bande de transition entre les jardins et le chemin, pour laisser place à la végétation spontanée. Le chemin lui-même mesure trois mètres de large. Le reste de l'emprise est destiné à préserver la végétation rivulaire. Les équipements sont modestes et consistent en quelques bancs. Le Chemin vert n'est pas éclairé. L'entretien de la végétation se limite à quelques interventions tenant compte de la diversité des habitats et de leur fragilité. Les parcelles communales longeant le chemin sont attribuées sous forme de jardins avec une charte de bonnes pratiques. Des arbres de variétés fruitières anciennes et locales rythment les abords du chemin.

Traversé par le Chemin vert, le massif boisé de la Châtaigneraie a bénéficié d'une labellisation ENSIL. Des inventaires floristiques et faunistiques permettent de compléter les connaissances de la commune sur ce milieu et serviront de base à l'élaboration d'un plan de gestion. Une placette de sauvegarde a été délimitée pour la Biscutelle de la motte, plante endémique. L'acquisition des terrains bordant le ruisseau a permis à la ripisylve, longtemps altérée par des pratiques la réduisant à une bande étroite, de retrouver sa place. La qualité de l'eau s'améliore chaque année. Dans le bois de la Châtaigneraie, marqué par un morcellement foncier et une absence d'entretien, la maîtrise foncière permettra la mise en place d'une gestion raisonnée qui concourra à protéger des espèces endémiques.

Le Chemin vert est à présent devenu un lieu de convivialité et de pratiques sportives.

[www.beaumont63.fr](http://www.beaumont63.fr)





*Parc communautaire de Passeligne-Pélissier.*

## Parc naturel urbain fluvial Agen Garonne Communauté d'agglomération d'Agen (Lot-et-Garonne)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Parc naturel urbain fluvial Agen Garonne, Communauté d'agglomération d'Agen (pôle Aménagement et Développement urbain)

**Partenaires :** l'État (FNADT), le Conseil régional Aquitaine, le Conseil général du Lot-et-Garonne l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'état, VNF, les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles, les fédérations de pêche et les associations environnementales.

**Budget :** 6 600 000 €

**Inauguration du parc de Passeligne-Pélissier :** le 14 Juillet 2012

**Contacts :** Béatrice Bottero, responsable du bureau Planification

05 53 69 59 68 – [beatrice.bottero@agglo-agen.fr](mailto:beatrice.bottero@agglo-agen.fr)

Julien Delange, technicien Développement durable

05 53 69 23 70 – [julien.delange@agglo-agen.fr](mailto:julien.delange@agglo-agen.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Renouer avec Garonne est le but de cette action : il s'agit de proposer des espaces de nature et de campagne, des espaces de plein air et de loisirs en lien avec le fleuve. L'action ambitionne de ménager des sites de qualité pour donner à voir et faire comprendre la richesse et la diversité des milieux et des paysages, faire découvrir et mettre en valeur le patrimoine architectural de la plaine. Il s'agit aussi de préserver la ressource en eau et d'informer et sensibiliser tous les publics par des activités d'éducation à l'environnement.

La Communauté d'agglomération d'Agen lance un vaste programme d'aménagement et de valorisation des espaces en lien avec Garonne, au travers du projet de Parc naturel urbain fluvial Agen Garonne





(PNUFAG), dont le premier acte est la création du Parc communautaire Passeligne-Pélissier. Le PNUFAG est un projet collectif de territoire à l'initiative des collectivités : il associe animation, préservation de l'environnement et maintien d'activités économiques et a pour ambition majeure d'offrir à tous une meilleure qualité de vie. Il est le fruit d'une volonté commune d'agir ensemble pour le développement durable d'un

territoire à forte valeur patrimoniale et vise à valoriser les lieux dans toutes leurs dimensions : paysages, écologie, développement local, urbanisme, histoire et culture. Les modalités de protection, d'aménagement et de mise en valeur du PNUFAG font l'objet d'une charte de gestion multipartenariale.

Le site de Passeligne-Pélissier, d'une superficie de 60 hectares, se compose de deux plans d'eau, de boisements de peupliers et d'eucalyptus, de friches ainsi que des bâtiments de la propriété et de son parc boisé. Les différentes zones du site se rapportent à trois types d'habitat : des habitats rudéraux comportant des friches, des ronciers, des fourrés de Prunelliers et de Ronces ; des habitats humides entourant les plans d'eau et leurs berges, qui accueillent des roselières, des cariçaias et des saulaies ; enfin, des boisements de peupliers et d'eucalyptus. Les aménagements d'îlots programmés permettront à la faune et la flore de reconquérir le milieu. La mise en place d'un plan de gestion différencié des espaces permettra de diversifier la biodiversité du Parc.

[www.agglo-agen.net](http://www.agglo-agen.net)







Éco-quartier de la Clémentière : perspective d'une cour urbaine.

## Construction d'un éco-quartier sur le site de la Clémentière Granville (Manche)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Granville, bureaux d'études (Atelier du Canal, SETUR, TECAM...) et aménageur (NEXITY-SHEMA-POZZO)

**Partenaires :** L'ADEME et le CRBN (notamment pour l'approche environnementale de l'urbanisme)

**Budget :** Le budget prévisionnel prévoit des dépenses (études préalables, acquisition du foncier et travaux) et des recettes d'environ 19 millions d'euros HT

**Date de l'action :** Le projet se déploie sur la période 2008-2030

**Contact :** Lise Baugé, chargée de mission Agenda 21  
02 33 91 30 04 – lise.bauge@ville-granville.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action vise à construire un éco-quartier sur le site de la Clémentière, avec une volonté forte de préserver la biodiversité existante et les continuités biologiques nécessaires à celle-ci et de créer de nouveaux espaces paysagers maintenant un réservoir de biodiversité au sein même de ce nouveau quartier. L'objectif central consiste à limiter les conséquences liées aux activités anthropiques et résidentielles, en s'appuyant sur le fonctionnement préexistant de la biodiversité de ce site naturel.



Afin d'être sensibilisée aux enjeux environnementaux du site, la Ville a souhaité entreprendre une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU), avant de définir l'aménagement de l'éco-quartier. L'AEU, réalisée en janvier 2009, a permis de mettre en lumière les orientations environnementales du site, concernant la biodiversité et le paysage, la gestion de l'eau des déplacements et des déchets, l'environnement climatique, l'énergie et la limitation du bruit. Compte tenu de ces orientations, la Ville a prédéfini l'aménagement du quartier, qui contribue au développement des modes de déplacement doux et à la création de cours urbaines, au maintien des plus belles haies bocagères et à la plantation d'essences locales. Les espaces seront gérés de façon différenciée.

Ce projet d'aménagement a donné lieu à une étude d'impact en mars 2010. Fondée sur l'AEU, elle définit les mesures à mettre en œuvre pour limiter les impacts sur l'environnement. Ces différentes études se sont appuyées sur le diagnostic des zones humides du site de la Clémentière, réalisé en 2008. Dans le périmètre d'étude sont présents des prairies humides pâturées (2,15 hectares), un fourré humide d'une surface d'environ 1,5 hectare, un talweg humide d'une longueur de 700 m et quelques points d'eau ou mares disséminés le long du talweg. Ces zones seront bien évidemment préservées.

Toutes les études ont servi et servent encore aujourd'hui, pour élaborer le projet de l'éco-quartier qui sera définitif en juin 2013. Les travaux VRD débuteront mi 2014. Les espaces publics intégreront des surfaces engazonnées et paysagées afin de limiter le ruissellement et de privilégier l'infiltration. Le talweg central sera aménagé en un parc naturel paysager, reprenant au maximum la topographie actuelle. Les plus belles haies et les prairies humides recensées abritant la Grenouille verte et la Grenouille agile seront maintenues. Des plantations complémentaires de type bocager seront réalisées afin d'assurer la régénération du stock végétal existant.

[www.ville-granville.fr](http://www.ville-granville.fr)





*Le plateau de Dollemard et ses falaises.*

## Mise en œuvre d'un plan Biodiversité Le Havre (Seine-Maritime)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville du Havre

**Partenaires :** Les associations environnementales locales et les institutions publiques locales

**Budget :** Non défini

**Date de l'action :** Action faisant l'objet d'un plan quinquennal 2012-2017

**Contact :** Carole Malgorn, technicien, service Environnement  
02 35 19 60 54 – carole.malgorn@lehavre.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le Havre se trouve à l'interface de plusieurs entités paysagères très marquées : les falaises et la plage, la forêt, l'estuaire, les espaces agricoles du plateau de Caux. Consciente de son rôle dans la préservation de ses richesses, la Ville adhère à la Stratégie nationale pour la biodiversité et a fait approuver son plan d'actions lors du conseil municipal du 17 décembre 2012.

Le plan Biodiversité traduit l'engagement de la Ville en la matière et fixe le cap jusqu'en 2017. Il s'articule autour de trois axes stratégiques : mieux connaître la biodiversité du territoire, sensibiliser le grand public et favoriser le développement de la biodiversité. Les différentes propositions d'actions ont été hiérarchisées et priorisées. Certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre.

Après identification et création de réservoirs de biodiversité, des actions de renforcement de la ceinture verte ont été mises en place ; des inventaires sont aussi réalisés dans le cadre de projets urbains.



### 3 MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN BIODIVERSITÉ

Un plan global de réduction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics a été déployé. Les Jardins suspendus s'inscrivent dans la démarche leur permettant de devenir un jardin botanique.

La Ville favorise et accompagne la végétalisation des bâtiments et un comité de suivi faune-flore a été instauré lors de la construction du grand stade. L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) a été appliquée sur deux projets urbains. À l'occasion d'un programme d'aménagement, des prescriptions du guide de qualité environnementale sur l'habitat neuf, qui comprend un volet biodiversité, ont été expérimentées.

Un projet d'apiculture a été lancé en 2010 : au total, 14 ruches se trouvent actuellement sur le territoire de la commune. Avec le CAUE, une charte paysagère et environnementale et un cahier de préconisations spécifiques pour la Costière ont été adoptés. Les falaises et le plateau de Dollemard font l'objet d'une réhabilitation. Un guide de la nature au Havre a été publié en décembre 2012. Un tableau de bord est cours d'élaboration pour assurer le suivi des actions.

[www.lehavre.fr](http://www.lehavre.fr)





*Centre de loisirs du Petit Nanterre : présence de la Potentille argentée, espèce typique des pelouses sableuses, non revue depuis 1921 dans les Hauts-de-Seine.*

## Diagnostic écologique du territoire Nanterre (Hauts-de-Seine)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Nanterre (direction Environnement – mission Écologie urbaine, service Espaces verts – direction de l'Aménagement, directions des services techniques)

**Partenaires :** Les ingénieurs projets, les aménageurs (EPADESA et SEMNA), ainsi que les associations

**Budget :** 50 000 €

**Contact :** Stéphanie Moncomble, éco-ingénieur, responsable de la mission Écologie urbaine  
01 47 29 48 91 – [stephanie.moncomble@mairie-nanterre.fr](mailto:stephanie.moncomble@mairie-nanterre.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action vise à mettre en œuvre un diagnostic complet du territoire, à dégager des axes d'action et de gestion pour chaque type de milieu, à mettre en place un système d'indicateurs de l'état de la biodiversité sur la ville, tout comme des outils d'évaluation fine de la gestion à ajuster ou à mettre en place sur différents sites traités en gestion différenciée. Il s'agit aussi de proposer un schéma général de protection et de valorisation écologique et paysager, de réinterroger le PLU et de proposer des modalités de gouvernance pluridisciplinaire et de suivi scientifique.

Pour cela, des expertises écologiques préalables et un diagnostic écologique complet ont été menés. Ils ont reposé sur un état des lieux et une synthèse des documents existants, enrichis par des études et des inventaires complémentaires.



Une carte de l'occupation des sols et des principaux groupements végétaux de Nanterre a été dressée, ainsi qu'un bilan le plus exhaustif possible des espèces et habitats. Il porte à la fois sur les espèces dites banales et sur les espèces et habitats d'intérêt écologique, patrimonial, culturel et emblématique, comportant une liste des espèces protégées. Cette liste a été établie en lien avec l'étude inventaires faunistiques sur espaces verts communaux réalisée par la LPO.

Une carte localise précisément les espèces protégées au titre de la réglementation nationale et locale, et précisera la nature de leur protection, ainsi que les espèces à protéger en raison de leur rareté et de leur intérêt écologique. Une fiche de l'« état zéro » de la biodiversité sur le territoire et une carte de synthèse délimitant et hiérarchisant les espaces naturels à enjeux de conservation au regard des projets de ville ont été établies. Une synthèse écologique et paysagère apporte des propositions réglementaires et techniques. Elle comporte des fiches, répertorie les connexions écologiques avec les territoires voisins et contient un cahier de prescriptions environnementales (projet de ZAC), et préconise la végétalisation des toitures.

Le projet porte aussi un schéma d'aménagement de la ville à moyen terme. Les résultats permettent de déterminer les vocations envisageables sur toute la commune, en connexion avec les territoires limitrophes, au regard des corridors et réservoirs de biodiversité urbains et périurbains (dont la Seine). Il s'agit enfin de déterminer les indicateurs pertinents. À l'issue du diagnostic, une stratégie locale pour la préservation de la biodiversité déclinée au travers d'un programme d'actions concrètes sera mise en œuvre courant 2013.

[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)



## Évaluation des effets cumulés de projets sur la biodiversité intégrée à une déclaration de projet

Métropole Nice Côte d'Azur

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Métropole Nice Côte d'Azur (direction de l'Environnement et de l'Énergie, direction de la planification urbaine),

**Partenaires :** La DREAL PACA, l'EPA plaine du Var, le Conseil général des Alpes maritimes, le bureau d'études Ecosphère et Ligue pour la protection des oiseaux PACA

**Budget :** 41 292 €

**Date de l'action :** Depuis 2011

**Contacts :** Yves Prufer, directeur de l'Environnement et de l'Énergie

04 89 98 12 40 – yves.prufer@nicecotedazur.org

Olivier Aubergier, apprenti Biodiversité

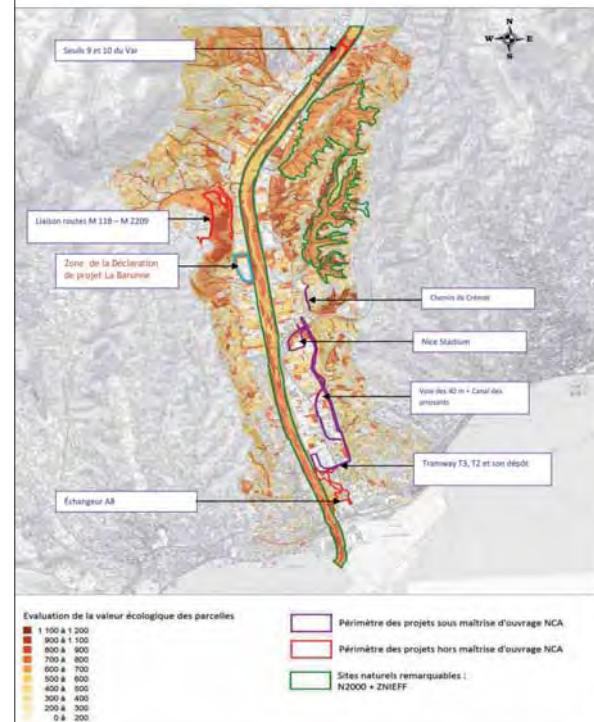
04 89 98 12 48 – olivier.aubergier@nicecotedazur.org

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Cette action a pour objectif d'agir au-delà de la réglementation en évaluant les impacts potentiels cumulés sur la biodiversité de plusieurs projets d'aménagement, et en intégrant cette réflexion à une déclaration de projet. Il s'agit de proposer des mesures de suppression et de réduction des impacts dès la phase de déclaration et d'étendre l'aire de l'évaluation à un territoire cohérent en termes de biodiversité, c'est-à-dire de ne pas le limiter aux contours géographiques d'une commune.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale d'une déclaration de projet, Nice Côte d'Azur a intégré l'analyse des effets de la modification des documents d'urbanisme liée à huit projets d'aménagement. En 2011, Nice Côte d'Azur a anticipé le décret sur la réforme de l'étude d'impact en menant une étude pour évaluer les effets cumulés de projets d'aménagement situés dans la plaine du Var : huit projets (infrastructures, équipements) portés par quatre maîtres d'ouvrage ont été étudiés.

Localisation des secteurs à enjeux dans les périmètres  
des projets d'aménagement



Localisation des périmètres des projets d'aménagement dans la cartographie des secteurs à enjeux écologiques.



Cette étude a été menée sur les deux thématiques de l'eau et de la biodiversité. Elle a permis d'intégrer dès l'étude d'impact des mesures pour supprimer ou réduire les impacts des projets d'aménagements (création de passages à faune, restauration d'un corridor écologique, limitation de la pollution lumineuse...) et de définir des mesures compensatoires communes à plusieurs maîtres d'ouvrage.

Ces effets cumulés ont été évalués en analysant les effets potentiels des types de dégradations attendus sur les espèces présentes et les types de milieux de façon à évaluer les impacts sur les sites Natura 2000, les corridors écologiques, les espèces protégées et la biodiversité en général.

En analysant dès l'élaboration des outils de planification urbaine les effets cumulés sur la biodiversité, des modifications du zonage et du règlement ont pu être réalisées et des préconisations pour le futur aménagement ont pu être intégrées dans l'évaluation environnementale de la déclaration de projet.

Cette étude a permis de mieux appréhender les effets cumulés des projets par une approche relative et expérimentale portant sur la biodiversité. Un comité technique composé de la DREAL et des maîtres d'ouvrages a permis de discuter d'une stratégie commune de compensation. Les préconisations permettront au maître d'ouvrage du projet de réduire les impacts sur la biodiversité du futur aménagement : hauteur des bâtiments, consommation d'espace, gestion des délaissés, préservation des espèces protégées, etc.

[www.nicecotedazur.org](http://www.nicecotedazur.org)







© Anne Trouillon (Muséum d'Orléans)

*Le corridor écologique de la Loire orléanaise, un site Natura 2000 au cœur de la ville.*

## Trame verte et bleue : préservation des continuités écologiques et restauration des milieux naturels

### Ville d'Orléans (Loiret)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville d'Orléans (direction de l'Urbanisme, direction générale, Muséum, direction de l'Espace public)

**Partenaires :** Le soutien de la Région Centre et du FEDER. Le PLU a été élaboré avec le cabinet Hubert, Urban éco, les suivis scientifiques ont été développés avec Loiret Nature Environnement, le Laboratoire d'éco-entomologie, Biotope et IEA 45

**Budget :** Le budget des inventaires faune flore et cartographie d'habitats est de 60 000 €

**Date de l'action :** Depuis 2011.

**Contact :** Anne Trouillon, Ingénieur Biodiversité  
02 38 54 93 65 – [atrouillon@ville-orleans.fr](mailto:atrouillon@ville-orleans.fr)

#### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

L'action a pour objectif de constituer l'une des premières intégrations d'une trame verte et bleue urbaine à un des premiers PLU « Grenelle de l'Environnement », en intégrant les enjeux environnementaux au cœur des opérations d'aménagement de la cité et en maintenant et gérant les zones relais de la trame verte et bleue d'Orléans. Il s'agit aussi de prendre en compte les continuités écologiques à l'échelle de l'agglomération, c'est-à-dire les connectivités avec les grands ensembles naturels de la forêt d'Orléans, de la Sologne et du corridor écologique ligérien.



Des inventaires thématiques (flore, insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, chauves-souris) et une cartographie d'habitats ont été réalisés sur les sites remarquables de la ville : zones naturelles, espaces verts, friches urbaines et secteur de la Loire à Orléans (classé Natura 2000). Les réservoirs de biodiversité, les zones relais et les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue ont été identifiés à l'échelle de la ville et des données naturalistes ont été intégrées au pré-diagnostic réalisé en 2011 pour l'élaboration du PLU. Orléans participe également à l'appel à projet AMBRE de la Région Centre.

Le projet vise à restaurer, réhabiliter et gérer le patrimoine naturel en ciblant la conservation et la valorisation des habitats naturels et la biodiversité sur le territoire de la ville d'Orléans. Deux ensembles sont concernés : la Loire, qui constitue un corridor écologique d'importance majeure pour la ville d'Orléans, et la ceinture verte périurbaine, matérialisée par une couronne d'espaces verts disjoints.

L'action entend développer et valoriser une liaison douce et respectueuse de l'environnement entre la Loire et le Loiret, et constituer l'une des premières intégrations d'une trame verte et bleue urbaine à un des premiers PLU « Grenelle de l'Environnement ». Elle vise aussi à restituer et à valoriser les résultats auprès du grand public lors du Festival de Loire 2013 (exposition et montage audio-visuel) et à proposer un bilan du programme Biodiversité en ville.

Orléans a pour but de constituer l'une des premières intégrations d'une trame verte et bleue urbaine à un des premiers PLU « Grenelle de l'Environnement », et de conserver et gérer les milieux naturels remarquables présents sur le territoire orléanais. Le projet vise enfin à intégrer l'ensemble des acteurs de l'aménagement et la gestion d'espaces dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue.

[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)



## Le référentiel « Un aménagement durable pour Paris » Paris

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Paris (direction de l'Urbanisme, direction des Espaces Verts et de l'Environnement)

**Partenaires :** AMO Développement durable et d'une société spécialisée en communication

**Budget :** 100 000 €

**Date de l'action :** Action toujours en cours

**Contact :** Philippe Jacob, responsable de l'Observatoire parisien de la biodiversité  
01 71 28 50 70 – philippe.jacob@paris.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Outil d'aide à la décision permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets urbains, le référentiel « Un aménagement durable pour Paris » est un document qui s'adresse aux chefs de projets urbains de la direction Urbanisme, mais également à tous les partenaires (aménageurs, AMO Développement Durable, urbanistes). Il propose aussi une méthode de suivi et d'évaluation fondée sur des indicateurs, dont une dizaine porte spécifiquement sur la préservation et le renforcement de la biodiversité. Le document est consultable sur le site Internet de la Ville de Paris.



*Le document DU « Aménagement durable » est un document cadre pour les acteurs de l'aménagement : services municipaux, aménageurs, opérateur, bailleurs sociaux, maîtres d'œuvre.*

Ce référentiel doit permettre l'amélioration globale de la conception et de la mise en œuvre des opérations d'aménagement. Il s'applique quel que soit l'avancement de l'opération et répond aux besoins suivants :

- Disposer d'un cadre de référence pour intégrer les objectifs de développement durable dans les aménagements ;
- Suivre et évaluer l'intégration du développement durable à tous les stades d'une opération, depuis les intentions politiques jusqu'à la réalisation et l'évaluation ;
- Assurer une cohérence avec les certifications existantes à l'échelle du bâtiment (démarche HQE®) ;
- Développer la transversalité entre la direction de l'Urbanisme et les autres services de la Ville ;
- Anticiper la gestion à venir.

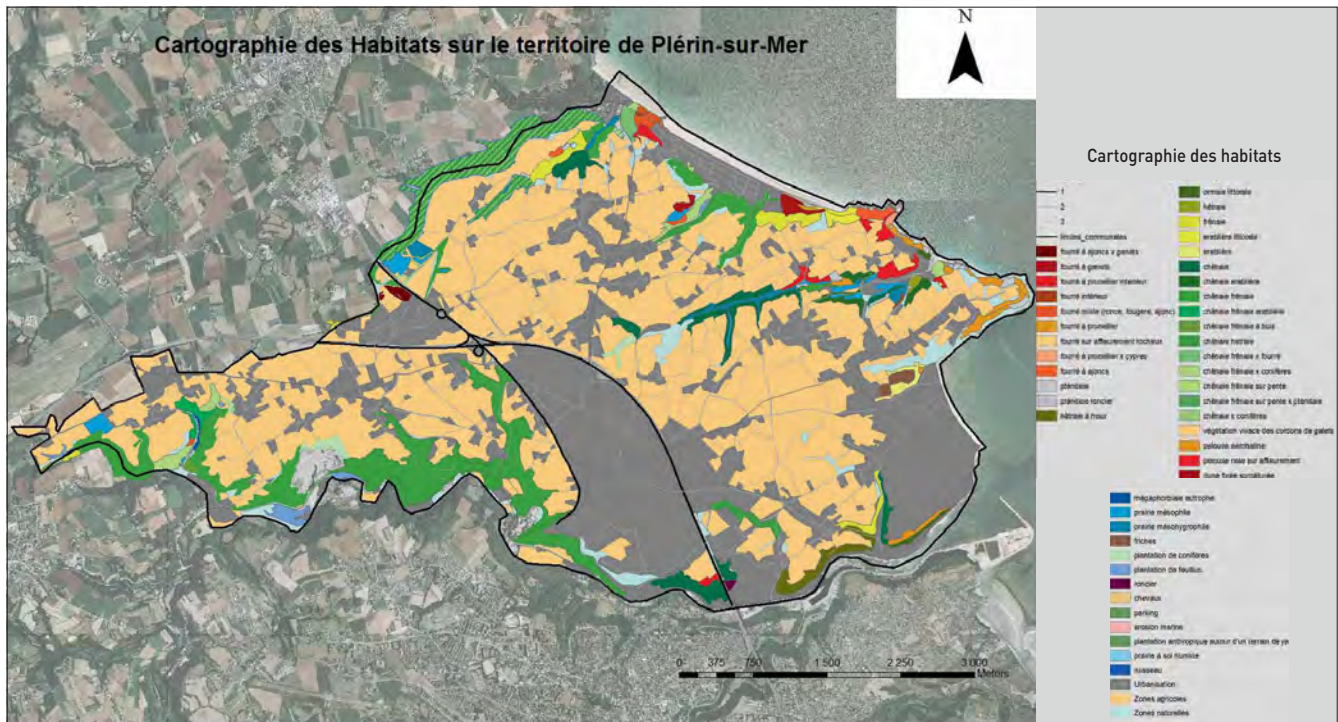
Le référentiel constitue un outil quotidien pour un aménagement durable de la capitale. Il se présente sous forme de fiches pratiques regroupant toutes les informations utiles et donnant des exemples concrets applicables à Paris.



L'axe « Une gestion responsable de l'environnement » du référentiel comporte un chapitre dédié au renforcement de la biodiversité et la grille d'analyse dispose d'indicateurs spécifiques à cet enjeu. À court terme, cela permettra de vérifier si toutes les opérations d'aménagement et de construction se préoccupent suffisamment du renforcement du maillage vert et bleu de Paris, de favoriser les interfaces avec les quartiers et les communes limitrophes et d'orienter les projets en conséquence.

[www.paris.fr](http://www.paris.fr)





Lézard vert observé sur le territoire de Plérin durant les inventaires préalables à l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale.

## Mise en place d'un Atlas communal de la Biodiversité et planification urbaine Plérin (Côtes d'Armor)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Plérin et l'association Vivarmor Nature

**Partenaires :** L'Université de Bretagne occidentale, le Groupe mammalogique breton, le Groupe d'étude des oiseaux en Côtes d'Armor, la Fédération de pêche des Côtes d'Armor, la Fédération de chasse des Côtes d'Armor, la Société mycologique des Côtes d'Armor, etc.

**Budget :** 69 100 €, financé par l'Union européenne (FEDER), l'État (DREAL), le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes d'Armor, l'Agglomération de Saint-Brieuc, la Ville de Plérin et Vivarmor Nature

**Date de l'action :** Projet lancé en février 2012. Résultats attendus pour mars 2013

**Contact :** Séverine Le Vouch, chef du service Environnement  
02 96 79 82 05 – [slevouch@ville-plerin.fr](mailto:slevouch@ville-plerin.fr)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La Ville de Plérin a répondu à l'appel à projet du Ministère de l'Écologie en 2010 pour la mise en place d'un Atlas communal de la Biodiversité. La Ville et l'association Vivarmor Nature ont à cette occasion expérimenté une démarche pilote. Le projet d'Atlas vise à mieux connaître, à mieux comprendre et à faire partager la biodiversité locale et ses enjeux. Il s'agit ensuite, pour la commune, d'utiliser ses résultats pour favoriser la fonctionnalité de la biodiversité à travers la mise en place d'une trame verte et bleue dans le nouveau PLU, et d'engager des mesures de gestion et de protection plus spécifiques.



Les cartes des espaces naturels, des habitats, de la trame boisée et hydrographique ont été réalisées. L'inventaire des zones humides est aussi bien avancé. Ces cartographies ont servi de base aux inventaires aujourd'hui en voie d'achèvement. Ceux-ci portent sur les espèces botaniques remarquables, les mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les insectes, les poissons, les champignons, et la faune cynégétique. Les résultats sont cartographiés sur SIG. Leur analyse est en cours avec plusieurs chercheurs.

Les calendriers de révision du PLU et la remise de l'Atlas n'ont pu être totalement coordonnés. Les deux documents doivent être remis début 2013. La révision du PLU a intégré les données disponibles lors de la réalisation de l'Atlas. Il sera par la suite modifié si nécessaire. Tous les espaces boisés classés ont été réexaminés selon la trame boisée existante et le rôle de ces espaces. Le zonage s'en trouvera adapté. L'étude sur le classement d'autres haies et boisements est en cours. Par ailleurs, l'un des objectifs de la révision du PLU consiste à limiter les zones AU. Une étude est aussi en cours sur les zones d'agriculture durable.

L'intégration des données de l'Atlas dans le PLU aura pour objectif de préserver les zones potentielles d'expansion de la biodiversité et d'améliorer leur fonctionnalité grâce à leur mise en réseau. L'Atlas sera également une base de connaissance pour d'autres projets de préservation éventuels.

Le projet a été construit pour être partagé avec la population et un groupe local biodiversité a été mis en place. Une fiche de recensement des espèces communes a été diffusée auprès de la population par voie de presse, sur le site internet de la Ville et le blog ABC. Trois réunions publiques ont été organisées au fur et à mesure de l'avancée du projet. Enfin, une exposition photo et une plaquette de synthèse participeront à la diffusion de l'information et à la sensibilisation.

[www.ville-plerin.fr](http://www.ville-plerin.fr)

<http://abc.plerin-sur-mer.over-blog.com/>



## Création d'un document de préconisations d'essences végétales à planter pour les clôtures Noisy-le-sec (Seine-Saint-Denis)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Noisy-le-Sec (services Urbanisme, Projets urbains, Environnement et Espaces Verts)

**Contact :** Patricia Kowalyszyn, responsable du Cadre de vie,  
direction de l'Environnement et des Espaces Verts  
01 49 42 67 62 – patricia.kowalyszyn@noisysecc.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Afin de favoriser la richesse écologique à l'occasion de la plantation des clôtures, qui constituent un élément du paysage, un fascicule papier a été créé en interne par le service Urbanisme de Noisy-le-Sec, en collaboration avec le service de l'Environnement et des Espaces Verts afin de permettre le développement de la biodiversité urbaine et la végétalisation des projets de construction.

Ce document est issu de la réflexion autour de l'élaboration du nouveau PLU de la collectivité. Il est remis systématiquement lors des demandes de permis de construire et des déclarations de travaux aux pétitionnaires de la ZAC des Guillaumes. Il comporte des préconisations incitatives et présente au porteur de projet les objectifs recherchés ainsi que les avantages en termes de biodiversité et d'entretien de haies végétales et arbustives. Il explique ainsi qu'il est préférable dans tous les cas – que la haie soit taillée ou de forme libre – de mélanger au moins trois espèces différentes d'arbres, arbustes ou plantes grimpantes dans les clôtures végétalisées. Pour renforcer la richesse écologique et prévenir les maladies, il faut éviter les thuyas, les lauriers-palme... et préférer le lilas, le chèvrefeuille, les rosiers, l'aubépine, la glycine, le noisetier, le cornouiller, etc.

Ces objectifs sont validés lors de la réalisation de cahiers de charges entre la Ville et les promoteurs. L'application de ces préconisations sera généralisée à toutes les demandes d'urbanisme réglementaires sur l'ensemble de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre d'un document de PLU encore plus complet. Les résultats de l'action ne sont pas quantifiables à ce jour.

[www.noisysecc.fr](http://www.noisysecc.fr)









Vue de la fontaine Saint-Marc.

## Préservation de la biodiversité autour de la fontaine Saint-Marc Riedisheim (Haut-Rhin)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Riedisheim

**Partenaires :** Le Conservatoire des sites alsaciens, l'association Alsace Nature, l'association de Protection de la zone verte et le GERPLAN

**Budget :** Enveloppe prévisionnelle de 400 000 € a été décidée pour l'acquisition du foncier, classé en zone N dans le nouveau PLU, afin de valoriser également le site de la Fontaine Saint-Marc

**Date de l'action :** L'action a débuté en 1990

**Contact :** Bénédicte Grosheintz, directeur général adjoint  
03 89 44 98 67 – benedicte.grosheintz@riedisheim.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La Fontaine St-Marc est située sur les collines et présente une richesse écologique typique des zones humides. Après avoir été reconquise par une nature sauvage, elle a été réhabilitée par la commune avec le Conservatoire des sites alsaciens (CSA). Les travaux entrepris visent à la restauration écologique d'un milieu naturel aquatique et d'une zone humide, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Il s'agit de maîtriser les espaces naturels et d'encourager le développement d'un environnement respectueux autour de ce site.

Après réalisation des travaux de réhabilitation du site, la Ville en a délégué la gestion par bail locatif au CSA, pour permettre une action biologique et naturaliste (notamment floristique). Le CSA a effectué les



travaux nécessaires à la mise en valeur biologique des terrains et des plantations : entretien du bassin et des talus.

Des actions spécifiques d'accompagnement ont également été mises en œuvre. De nombreuses actions de communication ont été proposées pour sensibiliser le grand public, y compris les scolaires, à la qualité du secteur. Elle doit être préservée. Cette zone est régulièrement visitée par des naturalistes qui recensent la faune et la flore et observent leur évolution. Alternativement inondée ou asséchée, la dépression qui a été créée et renaturée héberge une biodiversité unique sur le territoire communal et compte notamment de nombreux batraciens.

Toutefois, ce site pourrait encore être davantage valorisé et mieux protégé. En effet, il est entouré pour partie de terrains cultivés qui portent un risque potentiel de pollution par les pesticides.

Dans le cadre du PLU approuvé, la Ville a étendu l'espace de protection autour du site en élargissant aux terres agricoles attenantes le périmètre de protection, portant ainsi la surface de l'emplacement réservé de 0,27 ares à 172 ares. La Ville a aussi classé ces terrains en prés ou prés vergers à ne pas retourner, interdisant ainsi toute mise en culture.

Le site a été revalorisé et mieux protégé. L'objectif consiste à présent *a minima* à préserver la situation actuelle et, autant que possible, à augmenter la surface protégée par des acquisitions foncières correspondantes ou des MAET. Ces mesures devraient permettre d'améliorer la qualité de l'eau en diminuant le taux de nitrates, notamment pour permettre à la faune locale de s'abreuver.

[www.riedisheim.fr](http://www.riedisheim.fr)





*Sur l'Ill, au cœur du Parc naturel urbain de Strasbourg-Ouest.*

## Un Parc naturel urbain réinterprète des quartiers de Strasbourg Strasbourg (Bas-Rhin)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Strasbourg, 13 directions et 35 services impliqués, notamment la direction Proximité, la direction Environnement Écologie urbaine, la direction Espaces verts et de nature, la direction Agriculture, la direction Plan climat, la direction Vie sportive

**Partenaires :** Le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil régional de l'Alsace, les associations locales, les habitants, les membres de l'atelier de projet PNU, les propriétaires publics et privés et les emphytéotes

**Budget :** Investissement (Ville et Communauté urbaine de Strasbourg) de 3 millions d'euros de 2012 à 2014. Budget de fonctionnement de 50 000 €

**Date de l'action :** Première phase de 2012 à 2014. Démarche pérenne.

**Contact :** Suzanne Brolly, chef de projet Zéro pesticide et Biodiversité  
03 88 60 94 74 – [suzanne.brolly@strasbourg.eu](mailto:suzanne.brolly@strasbourg.eu)

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le Parc naturel urbain (PNU) correspond à un projet de territoire orienté prioritairement en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces aquatiques, naturels et agricoles en milieu urbain. Il ne s'agit pas seulement de gérer et de valoriser les espaces verts ou naturels à part des quartiers urbanisés, mais bien de fonder une nouvelle alliance entre la nature, la ville et les citoyens. La démarche a été expérimentée sur un faubourg à dominante végétale et correspond à un mode de gestion équilibré de la trame verte urbaine.



Depuis 2010, Strasbourg met en œuvre un PNU au cœur des quartiers Ouest, territoire clé des continuités vertes et bleues. Ces quartiers regroupent 35 000 habitants et plus de 300 hectares. La démarche participative lancée depuis cette date par les élus strasbourgeois conduit aujourd'hui à l'élaboration d'un plan d'action transversal pour ce projet de territoire. Il a préparé une charte plurielle qui a formalisé les engagements des parties fin 2012.

Outre un axe transversal – « rendre vivant le PNU pour tous » – les trois axes thématiques du PNU concernent :

- Le patrimoine naturel, architectural et urbain d'hier et de demain ;
- L'éco-citoyenneté : éducation, formation, éducation à l'environnement et à la ville durable ;
- Les initiatives économiques et de développement local.

La démarche de ce PNU est pragmatique, dans la mesure où la réflexion en cours n'exclut pas la mise en œuvre de projets précis. Il en va ainsi de l'aménagement du secteur Saint-Gall, à proximité du plus vieux cimetière de Strasbourg et de celui du site de l'association des Jardins de la Montagne verte, de la valorisation du site de la Holtzmatt (en partenariat avec la communauté Emmaüs), et de la rénovation du camping de la Montagne Verte.

La méthode participative employée pour élaborer ce projet a fait émerger une intelligence collective. Elle conduit à promouvoir, en autres, des actions innovantes en faveur de la biodiversité, ainsi que l'apport du regard d'artistes invitant chacun au renouvellement du regard sur ces quartiers. Le projet de PNU devrait conduire à un développement de la participation citoyenne et de la motivation locale pour innover sur ce territoire : visites, inventaire participatif de la biodiversité, végétalisation de pieds d'arbres, développement des jardins familiaux et potagers urbains collectifs, projet de plantation d'un verger collectif et d'une vigne, création d'une ferme urbaine, etc.

[www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)





*Sentier des Clos, un lien de ville privilégié et un accès aux vignes et au jardin des senteurs.*

## Protection et valorisation des sentiers de la commune

### Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Sucy-en-Brie (direction de l'Aménagement et du Développement durable, services techniques)

**Budget :** Pas de budget spécifique pour cette action

**Date de l'action :** Dès l'adoption du PLU (DCM 12-12-2011)

**Contact :** Anne de Benalcazar, direction de l'Aménagement et du Développement durable  
01 49 82 24 50 – a.gaffiot-benalcazar@ville-sucy.fr

#### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme, l'action a pour objectif de préserver l'unité de paysage de grande qualité que constituent les sentiers de la commune de Sucy-en-Brie. Il s'agit aussi de préserver la trame piétonne à l'échelle de la ville, puisque ces sentiers sont l'un des supports de la promenade urbaine et des liens entre les quartiers. Le règlement d'urbanisme doit quant à lui permettre les évolutions de l'habitat existant afin de conserver ou d'améliorer la qualité de cette trame.

Les sentiers sont répertoriés et protégés en tant qu'ensemble paysager à dominante fortement végétale. Ils sont localisés et délimités par un sous-secteur spécifique au plan de zonage du PLU et par le règlement d'urbanisme. En vertu de ces documents, une trame verte de protection (bande d'une largeur de 5 mètres) est inconstructible de part et d'autre de chaque sentier. L'évolution de l'urbanisme est mesurée autour de



ces itinéraires : les terrains non bâtis sont inconstructibles et les parcelles déjà construites (habitation uniquement) ne peuvent évoluer que dans une limite de 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. La végétalisation de ces secteurs est fortement recommandée.

L'ensemble de ces mesures permet de définir et d'atteindre un équilibre entre l'habitat et le patrimoine naturel dans ces secteurs situés en zone urbaine. Le règlement d'urbanisme est accompagné de cahiers de recommandations : ils comprennent notamment le guide des végétaux et des clôtures, qui cible les végétaux adaptés à chaque quartier. Il s'agit de préserver au maximum la biodiversité de ces sentiers, par exemple en laissant les végétaux des propriétés privées dépasser sur le sentier et en ne fauchant l'herbe qu'à minima, de façon à permettre la circulation des piétons.

Dans cet esprit, la ville a mis un terrain à disposition d'une association et exécuté des travaux préparatoires pour la réalisation d'un verger communautaire. Cette association a par ailleurs reçu une subvention de la Région Île-de-France.

[www.ville-sucy.fr](http://www.ville-sucy.fr)





Cheminement sur le Fil Vert.

## Création de circulations douces sur les berges

Yerres (Essonne)

**Structure chargée de la mise en œuvre :** Ville de Yerres (service Environnement, service Urbanisme)

**Partenaires :** La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres (service Environnement, service Voirie) et le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE)

**Budget :** 100 000 €

**Date de l'action :** Action se déroulant de 2000 à 2013

**Contact :** Béatrice Danel, directrice du service Environnement  
01 69 49 77 31 – beadanel@yerres.fr

### OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

La vallée de l'Yerres a été classée Espace naturel sensible afin de préserver ce milieu particulièrement riche en biodiversité de l'urbanisation. Extrêmement attachée à son cadre de vie et à la protection de sa rivière et de ses berges, la Ville de Yerres y a acquis depuis 2000 un certain nombre de parcelles.

Pour valoriser son environnement et afin de préserver la biodiversité des milieux humides, la commune a lancé en 2000 le Plan vert, qui recense les investissements fonciers à effectuer pour réaliser les circulations douces et l'aménagement des berges de l'Yerres. La ville, la communauté d'agglomération et le SyAGE ont depuis entrepris la réalisation d'une promenade située dans des milieux naturels sur les berges de l'Yerres



et du Réveillon. Cette liaison douce totalisant une longueur de plus d'une vingtaine de kilomètres utilise des dispositifs respectueux de la faune et de la flore : des platelages bois, des pass-vélo permettant d'interdire l'accès aux véhicules motorisés et destructeurs et des barrières laissant passer les chevaux sont apparus sur ces chemins.

La commune a acquis diverses parcelles et propriétés en bordure de berges afin d'y créer des cheminements respectueux de l'environnement en maintenant les espèces floristiques et faunistiques de ces milieux et les préservant de toute urbanisation.

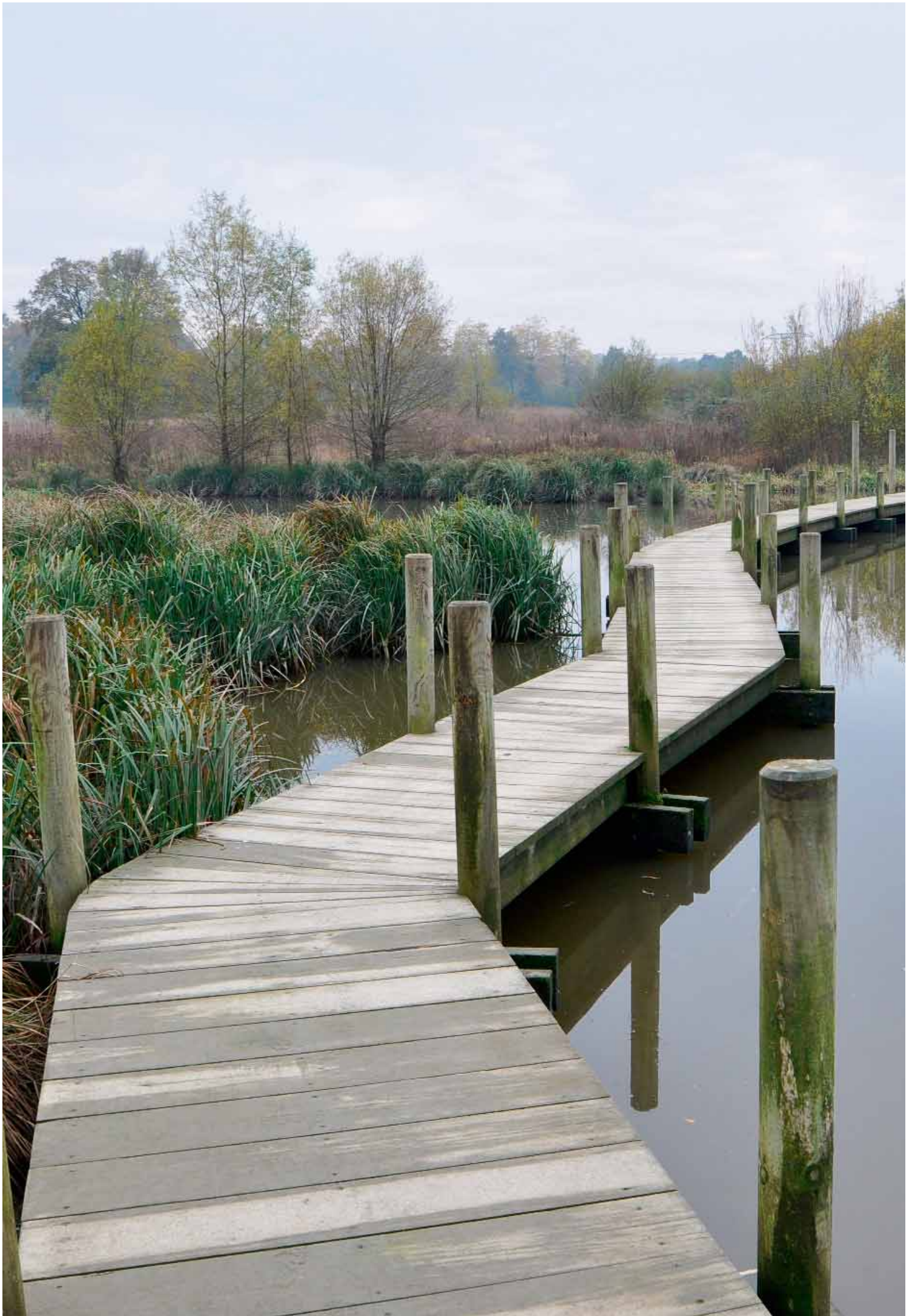
Ces parcelles ouvertes au public permettent aux habitants de découvrir la richesse de ces milieux. La biodiversité y est favorisée par la mise en place de fascines permettant de préserver les hélophytes, par la restauration de frayères. Des outils de communication s'adressent aux usagers afin qu'ils ne sortent pas des chemins existants et laissent la nature opérer sans intervention humaine. De plus, la dernière propriété acquise possède une pièce d'eau très ancienne et envasée. Il fera prochainement l'objet d'un chantier-école afin de la restaurer tout en respectant son écosystème.

C'est ainsi que la ville permet une augmentation de sa biodiversité tout en gérant son urbanisation et la protection de ses milieux naturels.

[www.yerres.fr](http://www.yerres.fr)









The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every sale, purchase, and payment must be properly documented to ensure the integrity of the financial statements. This includes recording the date, amount, and purpose of each transaction.

Secondly, the document highlights the need for regular reconciliation of bank accounts. By comparing the company's records with the bank statements, any discrepancies can be identified and corrected promptly. This process helps to prevent errors and ensures that the cash balance is always up-to-date.

Another key aspect is the proper classification of expenses. It is crucial to distinguish between personal and business expenses to avoid any tax implications. Business expenses should be clearly identified and supported by receipts or invoices.

The document also stresses the importance of timely reporting. Financial statements should be prepared and reviewed regularly to provide a clear picture of the company's financial health. This allows management to make informed decisions and take corrective actions if necessary.

Finally, the document concludes by reminding the reader to maintain confidentiality of financial information. Only authorized personnel should have access to these records, and they should be stored securely to prevent unauthorized disclosure.

# Partenaires du projet

Un évènement soutenu par



Convention sur la  
diversité biologique



Avec le partenariat de



Avec le soutien technique de



le centre de ressources  
du développement territorial



## Organisateur

### Natureparif

Agence régionale pour la nature  
et la biodiversité en Île-de-France  
84 rue de Grenelle, 75007 Paris  
Tél. 01 75 77 79 00  
contact@natureparif.fr